



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Stratégie de développement durable

Rapport annuel 2023-2024

Canada



2023-
2024

Table des matières

- 1** Message du premier dirigeant
- 2** À propos du rapport
- 3** Introduction
- 5** L'heure des bilans : Stratégie de développement durable 2018-2023
- 8** Faits saillants pour 2023-2024
- 28** Annexe 1 – Tableaux de suivi des progrès
- 42** Annexe 2 – Glossaire



Message du premier dirigeant

C'est avec fierté que je présente le rapport annuel de 2023-2024 sur la Stratégie de développement durable 2023-2027 de la Commission de la capitale nationale (CCN).

En tant que l'une des deux organisations participant volontairement à la Stratégie fédérale de développement durable, la CCN choisit intentionnellement de donner l'exemple. En plus d'adhérer aux principes de développement durable qu'elle a établis, la CCN a présenté sa stratégie au Parlement, assurant ainsi la transparence et la responsabilité de son cheminement en matière de développement durable. Grâce à ces efforts, la CCN demeure un modèle à suivre.

En tant que principale intendante des terrains et des actifs fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN est déterminée à protéger et à conserver les actifs naturels et bâtis qui façonnent notre histoire commune et le paysage qui nous entoure. Cette intendance se reflète dans notre nouvelle Stratégie de développement durable 2023-2027, qui décrit les mesures audacieuses que nous prenons pour écologiser nos activités et accroître la résilience climatique dans notre région et pour toute la population canadienne.

Approuvée par le conseil d'administration de la CCN en juin 2023, la Stratégie de développement durable 2023-2027 appuie la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 et les objectifs de développement durable des Nations Unies, et elle offre un cadre rigoureux de 28 mesures à prendre. Ces mesures portent sur les thèmes clés de la réconciliation avec les peuples autochtones, du transport durable et actif, de l'accès aux espaces verts urbains, de la consommation responsable, des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, de la production alimentaire régionale, du logement abordable et de la conservation de la nature et de la faune.

La collaboration reste au cœur de notre approche, agissant comme une force motrice favorisant les échanges et les partenariats avec nos partenaires fédéraux, régionaux et autochtones. Nous maintenons nos activités publiques régulières avec les parties prenantes régionales, afin de nous assurer que notre démarche vers la durabilité est à la fois équitable et inclusive. Fondé sur une collaboration engagée, le rapport d'étape de cette année témoigne de nos efforts conjugués, grâce aux progrès tangibles accomplis en vue d'atteindre l'objectif de carboneutralité et à l'adoption du Plan d'adaptation au climat. Notre atelier régional avec les municipalités de la région a connu un succès retentissant, favorisant des échanges qui feront progresser notre responsabilité partagée envers une région de la capitale nationale plus durable et plus résiliente face au changement climatique.

Au moment où nous nous lançons ensemble dans la réalisation de la stratégie, j'ai confiance en notre équipe, motivée et outillée pour mener et mettre en œuvre le changement. Nous ne nous contentons pas de participer à ce projet de transformation; nous sommes les architectes d'un avenir plus vert, plus résilient et plus dynamique.

Je vous remercie de votre travail acharné, de votre passion et de votre foi en notre mission. C'est grâce à cette énergie et à cette volonté collectives que nous poursuivrons notre progression, en faisant de la Stratégie de développement durable de la CCN une réalité bien concrète, qui nous guidera vers des lendemains plus radieux et plus durables.

Tobi Nussbaum, *premier dirigeant*

À propos du rapport

Le présent rapport constitue le premier rapport annuel sur la SDD 2023-2027. Il permet à la CCN de rendre transparent et responsable le processus décisionnel en matière de développement durable pour son conseil d'administration et le Parlement, tel que l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Il met en lumière les réalisations de l'organisation en matière de développement durable et de résilience climatique pour la période correspondant à l'exercice financier 2023-2024, à l'exception des résultats d'émission de gaz à effet de serre (GES) qui couvrent la période de 2022-2023.¹

Le corps du rapport présentera un bilan de la SDD 2018-2023, mettra en lumière le progrès de certaines mesures de la SDD 2023-2027 pour lesquelles une mise à jour est pertinente et détaillera comment la CCN s'est efforcée de créer une culture de la durabilité. L'annexe 1 fournit le statut de chaque mesure de la SDD et plus de détails sur leur mise en œuvre.

¹ L'échéancier de rédaction du rapport annuel sur la SDD ainsi que le temps nécessaire pour compléter l'inventaire des émissions de GES rendent impossible la présentation simultanée des résultats de l'inventaire des émissions de GES et des progrès de la SDD pour la même année. Par conséquent, les résultats présentés pour l'inventaire des émissions de GES sont pour l'année 2022-2023, alors que les autres informations rapportées dans ce rapport couvrent la période de 2023-2024.



Vision du développement durable

« Nous protégeons notre précieux héritage et le patrimoine naturel, bâti et culturel de la région de la capitale nationale. Nous collaborons avec des partenaires régionaux pour que la région soit durable et inclusive.

Nous accordons une grande importance à la santé et au bien-être des gens d'ici et d'ailleurs. Nous prenons des mesures en réponse aux changements climatiques; construisons une infrastructure résiliente; protégeons et valorisons le capital naturel; promouvons l'alimentation durable et les collectivités sûres; et rapprochons la population canadienne de la nature. »

Introduction

Depuis maintenant 125 ans, la Commission de la capitale nationale (CCN) s'acquitte de son mandat d'intendante de la région de la capitale nationale en façonnant un lieu dynamique et inspirant qui soit une source de fierté et d'unité pour le Canada et un legs aux générations à venir. Toujours actuelle, elle sait relever les nouveaux défis et affirmer son leadership pour bâtir une capitale nationale durable et résiliente, comme en témoigne sa nouvelle Stratégie de développement durable (SDD) 2023-2027, adoptée en novembre 2023.

Un rôle influent

La CCN gère plus de 11 % des terrains de la région de la capitale nationale. Ces terrains offrent à la population des endroits où profiter de la nature, des loisirs, du patrimoine et de la culture. En veillant à la préservation et à la mise en valeur de ces terrains pour les générations actuelles et à venir, la CCN contribue à améliorer le bien-être des gens de la région et de l'ensemble du pays. En plus d'écologiser ses propres activités et d'y intégrer le développement durable, la CCN fait preuve de leadership en matière de durabilité et de résilience climatique tant à l'échelle régionale que nationale.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La SDD 2023-2027 est l'un des principaux outils qui permet à la CCN d'être une cheffe de file nationale en matière de développement durable. Découlant de la *Loi fédérale sur le développement durable* et ses [7 principes fondamentaux](#), elle est basée sur [les objectifs de développement durable des Nations Unies](#), les énoncés de la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD) et les engagements de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#). Les actions prévues dans la SDD 2023-2027 sont aussi liées aux indicateurs établis dans le cadre d'indicateurs canadiens (CIC) et le cadre mondial d'indicateurs (CMI).

En vertu de la SFDD 2022-2026, la CCN a l'obligation de soutenir les stratégies de mise en œuvre énoncées aux objectifs 10 – Inégalités réduites, 11 – Villes et communautés durables, 12 – Consommation et production responsables et 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, et elle compte contribuer à l'accomplissement des objectifs 2 – Faim Zéro et 15 – Vie terrestre. Ainsi, la CCN contribue aux priorités du gouvernement fédéral en matière de développement durable et de résilience climatique afin de créer une culture organisationnelle axée sur la durabilité et la collaboration avec des partenaires.



Héritage autochtone

Les terrains et actifs de la CCN sont situés sur le territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg. La CCN attache une grande importance au patrimoine et au savoir autochtones et s'engage à continuer de travailler en collaboration avec la Nation anishinabée et les autres communautés autochtones pour bâtir une région de la capitale nationale durable.

Cérémonie autochtone au parc Vincent Massey

L'heure des bilans : Stratégie de développement durable 2018-2023

Avec la SDD 2023-2027, la CCN a harmonisé son calendrier de planification stratégique en matière de développement durable et celui de la Stratégie fédérale de développement durable. Ce faisant, elle a dû écourter la SDD 2018-2023 de quelques mois dès l'adoption de la nouvelle stratégie. Afin de clore le cycle 2018-2023, voici le bilan des mesures qui étaient toujours en progrès dans le rapport annuel 2022-2023 sur la SDD.





35/36

mesures ont été atteintes
ou ont progressé.

72/76

indicateurs ont été atteints
ou ont progressé.

Progrès réalisés

Des engagements ambitieux pris dans le cadre de la SDD 2018-2023, 35 des 36 mesures et 72 des 76 indicateurs ont été atteints ou ont progressé. Une seule mesure n'a pas été atteinte, soit la mesure 8.2 concernant l'adoption d'une stratégie de production alimentaire urbaine, qui a été modifiée. La CCN s'est plutôt engagée à élaborer une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables afin d'encourager la production alimentaire sur les terres agricoles de la CCN (mesure 2.1 de la SDD 2023-2027), puisque cette approche permet d'avoir un impact plus important sur la production alimentaire de la région.

Mesures reconduites

Quelques autres mesures sont toujours en cours de réalisation et ont, pour la plupart, été reconduites sous la SDD 2023-2027. Par exemple, l'efficacité énergétique et l'utilisation responsable de l'eau continueront d'être abordées, entre autres, dans le cadre du plan d'atténuation des impacts des changements climatiques. La cible d'utilisation de modes de déplacement durable pour le navettage du personnel a été mise à jour pour représenter les nouvelles conditions de travail hybride. Les travaux se poursuivent aussi dans le cadre d'autres projets, comme l'élaboration de plans et de lignes directrices sur le transport, l'évaluation du potentiel des terrains de la CCN en ce qui a trait à l'énergie renouvelable, et la poursuite des efforts de plantation d'arbres et de contrôle des espèces envahissantes.

Mesures terminées récemment

Parmi les mesures toujours en cours lors du dépôt du dernier rapport annuel sur la SDD 2018-2023, certaines n'ont pas été reconduites dans la SDD 2023-2027, puisqu'elles étaient terminées ou allaient l'être sous peu lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie. Voici une dernière mise à jour à leur sujet.

Mesure 3.1 Adoption de lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales

Une politique et un guide de gestion des eaux pluviales ont été approuvés en mars 2024. Ils offrent un cadre de pratique pour améliorer la qualité des eaux de ruissellement et souterraines et maximiser la perméabilité des surfaces.

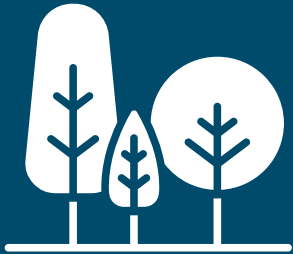
Mesure 7.3 Adoption de lignes directrices sur l'habitat des pollinisateurs

Des lignes directrices, ayant pour objectif de faciliter la conservation des habitats naturels et de la végétation favorisant la diversité des pollinisateurs, ont été finalisées en 2023 et servent maintenant à guider les travaux de la CCN pour le maintien et la création d'habitats propices aux pollinisateurs.

Mesure 10.2 Actualisation de la politique sur les pesticides

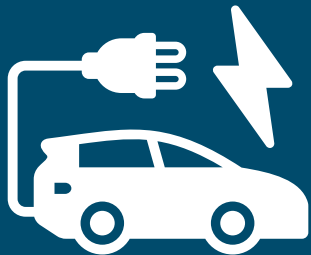
Après un report du projet, les travaux sur l'actualisation de la politique sur les pesticides ont repris et la nouvelle politique sera adoptée et mise en œuvre en 2024. Elle permettra, entre autres, un meilleur suivi de l'utilisation des pesticides à des fins non esthétiques sur les terrains de la CCN.

Jalons franchis entre 2018 et 2023



**+ de 25 000
arbres**

plantés entre 2014 et 2022.



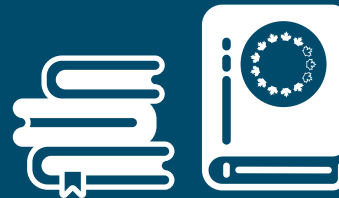
100 %

des nouveaux véhicules achetés étaient
à émission nulle ou hybride.



+ de 25 projets

réalisés dans le cadre du Plan
d'action sur les ressources naturelles.



5 publications clés

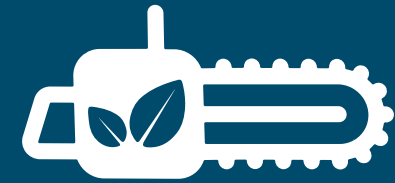
Projections climatiques pour la région
de la capitale nationale (2020),

Évaluation de la vulnérabilité et des risques
associés aux changements climatiques (2022),

Évaluation de la canopée (2019),

Stratégie sur les forêts (2021),

Lignes directrices de conception sûre
pour les oiseaux (2021).



**Petits outils à
essence interdits**

sur les terrains
urbains de la CCN.



**+ de 400
bénévoles**

ont participé à des initiatives
de science citoyenne.

Faits saillants pour 2023-2024

L'exercice financier 2023-2024 a été une année de transition vers les nouveaux engagements de la SDD 2023-2027, marquée par la planification d'ambitieux projets qui se déploieront dans les prochaines années. Malgré tout, plusieurs réalisations méritent d'être soulignées. Les prochaines sections du rapport présentent les faits saillants de cette première période de mise en œuvre.

En date du 31 mars 2024, cinq mois seulement suivant l'adoption de la nouvelle stratégie, la CCN a fait progresser l'ensemble des 33 indicateurs et la cible a été atteinte pour huit d'entre eux. La cible de la mesure 12.2 concernant la réduction des déchets produits par le public sur la patinoire du canal Rideau n'a pas été atteinte pour la saison de 2023-2024. Les tableaux de l'annexe 1 illustrent l'ensemble des progrès réalisés par la CCN au cours de l'exercice financier 2023-2024 et donnent un aperçu de ce qui est prévu pour l'exercice suivant.





Communauté durable

Puisqu'elle a pour mandat de planifier l'aménagement des terrains du gouvernement fédéral, de les aménager et d'en assurer l'entretien, la CCN joue un rôle dans l'amélioration du bien-être des gens de la région de la capitale nationale. Elle facilite également l'accès au patrimoine naturel et culturel ainsi qu'aux activités de loisirs, tout en prévoyant la création de logements abordables. La CCN s'engage à promouvoir la disponibilité et l'accessibilité d'aliments sains, locaux et durables. Son programme de baux agricoles offre la chance de produire des aliments à proximité d'une grande agglomération et aide les locataires à adopter une production alimentaire durable. Les prochains paragraphes présentent certains accomplissements réalisés cette année dans ces champs d'intervention.



La Maison riveraine de la CCN

Mettre l'eau en valeur

Dans le cadre de son objectif de créer de nouveaux espaces verts et d'améliorer ceux qui existent déjà, la CCN a rendu possible et réalisé des projets qui donneront une nouvelle vie à des espaces naturels auparavant sous-estimés. Ces nouveaux espaces verts offrent un accès à la nature, à des activités récréatives et à des lieux culturels, et leur aménagement contribue à leur résilience climatique tout en favorisant la santé et le bien-être des personnes.

L'aménagement du parc Terasini, qui signifie « pierre plate » en algonquin, a été terminé cette année. Ce nouvel espace vert aménagé sur la rive nord de la rivière des Outaouais, à proximité du pont des Chaudières, constitue le deuxième de trois parcs qui seront aménagés sur les berges de la rivière des Outaouais dans le cadre du projet Zibi. L'aménagement du parc Terasini comprend des blocs de roche exposée, un sentier universellement accessible de même que deux belvédères. Le parc est ouvert toute l'année, mais les blocs de roche disposés en terrasse ne sont accessibles qu'à rivière basse. Conçus pour être résilients au climat, ces blocs offrent une protection contre l'érosion lors des crues printanières (mesure 11.3).

La Maison riveraine de la CCN a rouvert ses portes au grand public en 2023. Le projet a permis d'offrir un accès universel à la propriété patrimoniale et de créer un point d'accès supplémentaire aux berges de la rivière des Outaouais. En été, l'accès au quai public est gratuit pour la baignade ou la mise à l'eau d'un kayak ou d'un canot et permet de se rafraîchir lors des journées les plus chaudes. En hiver, on peut s'y rendre en ski, en raquettes, à vélo ou à pied en empruntant le sentier d'hiver polyvalent passe à proximité. Les lieux invitent à la contemplation de la nature à longueur d'année (mesure 11.3).

Visiter le parc de la Gatineau de manière durable et pratique

Les navettes du parc de la Gatineau étaient de retour avec un horaire prolongé et un réseau bonifié en 2023. Du mois de mai au mois d'août, plus de 18 000 personnes ont embarqué gratuitement à bord de la navette du parc de la Gatineau pour en rejoindre les points d'intérêt, dont le belvédère Champlain, le Centre des visiteurs et le lac Pink. La popularité de la navette est sans équivoque alors que l'achalandage a progressé de 19 % par rapport à 2022.

En partenariat avec Transcollines, il était nouvellement possible d'emprunter la navette du lac Philippe pour se rendre dans ce secteur du parc. Plus de 1 630 personnes ont utilisé le service lors de cette première saison.

Dans un souci de rendre plus équitable et plus durable l'accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels (mesure 11.4), le programme des navettes permet aux personnes qui ne possèdent pas de véhicule et aux personnes ayant une mobilité réduite de profiter du parc, en plus de rendre la visite du parc plus économique et durable, en réduisant les émissions de GES découlant des déplacements dans le parc. Un sondage réalisé auprès des personnes qui ont utilisé le service de navettes a révélé que 35 % d'entre elles auraient pris leur véhicule personnel pour visiter le parc et 41 % n'auraient pas visité le parc sans le service de navettes. De plus, puisque moins de véhicules circulent dans le parc, le programme de navettes permet aussi de réduire l'impact des déplacements routiers sur la faune et soutient la biodiversité et la connectivité entre les différents écosystèmes du parc de la Gatineau.



Navette du parc de la Gatineau

Une armée de bénévoles pour soutenir la biodiversité

Depuis 2018, une équipe de bénévoles curieuse et engagée aide les biologistes du parc de la Gatineau dans le cadre du programme de science citoyenne de la CCN, en collaboration avec l'organisme les Amis du parc de la Gatineau (mesure 11.5). Selon le projet, les bénévoles peuvent prêter main-forte pour relever des traces d'animaux; faire l'inventaire des papillons monarques, des plongeurs huards, des faucons pèlerins ou des anoures (une famille d'amphibiens); retirer des espèces envahissantes; ainsi que patrouiller dans les sentiers et en faire l'entretien. Quelle que soit leur tâche, leurs observations et leurs interventions aident les biologistes à mieux comprendre la biodiversité du parc et à la protéger. En 2023, plus de 320 bénévoles ont participé.



Bénévole à l'entretien des sentiers au parc de la Gatineau

La ferme Mādahòki : valoriser le territoire

Dans la Ceinture de verdure de la capitale nationale, la CCN loue 5 600 hectares de terres agricoles à des agriculteurs et y encourage la production alimentaire (mesure 2.1). Ayant pour mission de valoriser le territoire et de faire connaître les récits et la nourriture autochtones, la ferme Mādahòki s'impose comme une destination touristique culturelle et agricole, axée sur le savoir autochtone et accessible toute l'année. Le public peut y déguster une variété d'aliments traditionnels de la cuisine autochtone, comme des baies, du maïs, des fraises, des haricots et des courges cultivés directement sur place. La ferme célèbre également plusieurs activités culturelles au fil des saisons : Sĭgwan (printemps), Tagwàgi (automne) et Pibòn (hiver), ainsi que le Festival autochtone du solstice d'été.



Ferme Mādahòki



Équipement de gestion des déchets au belvédère Champlain



Consommation responsable

Le passage à une économie plus propre et plus durable est important pour assurer la résilience de la région de la capitale nationale. Pour soutenir cette transition, la CCN se concentre sur l'assainissement des terrains contaminés; la décarbonation de sa flotte de véhicules; l'écologisation de son approvisionnement; et la réduction des déchets. Voici quelques projets réalisés cette année dans ces secteurs clés.



Camionnette électrique de la CCN

Des camionnettes entièrement électriques

La CCN a fait l'acquisition en 2023, de trois camionnettes électriques Ford Lightning. Ces véhicules de première ligne à la fine pointe de la technologie prêteront main-forte aux agents de conservation et aux équipes opérationnelles dans les zones urbaines du Québec, le parc de la Gatineau, les zones urbaines de l'Ontario et la Ceinture de verdure. La CCN devient la première organisation fédérale de la région de la capitale nationale à tester ces véhicules dans le cadre de ses activités. Aux côtés de plusieurs autres véhicules électriques et hybrides de la flotte, ces nouveaux véhicules témoignent du leadership de la CCN en matière de développement durable au sein de la région de la capitale nationale et permet de faire progresser la décarbonation de sa flotte (mesure 12.6).



Travaux d'assainissement de l'île Victoria

Le renouveau de l'île Victoria

D'une superficie de 5,6 hectares, l'île Victoria est située dans la rivière des Outaouais, au centre-ville, et est un lieu de grande importance pour les communautés algonquines anishinabées de la région de la capitale nationale. Historiquement, des activités industrielles, commerciales et résidentielles remontant à la fin des années 1800 ont eu cours sur l'île. Ces activités passées y ont contaminé le sol, l'eau souterraine, les sédiments et l'eau de surface. Des travaux d'assainissement, dont l'achèvement est prévu en 2028, préparent l'île Victoria en vue de son réaménagement. L'objectif est de préparer l'île pour une nouvelle vocation qui honore son patrimoine autochtone tout en y créant un cadre urbain propice à l'éducation, à la réconciliation et à la valorisation de l'environnement. En 2023, la CCN a assaini 0,73 hectare de terrain supplémentaire à l'île Victoria, portant la superficie totale de terrains assainis à 3,26 hectares (mesure 12.7).



Lutte contre les changements climatiques

Le changement climatique a déjà des impacts sur la CCN et la région de la capitale nationale. Pour y faire face, la CCN fait le suivi de ses émissions de GES, rend ses activités carboneutres et augmente sa résilience aux impacts du changement climatique. Elle y arrivera, en mettant en œuvre des mesures d'adaptation au climat, dont des solutions basées sur la nature, ainsi que des mesures d'atténuation des risques climatiques, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique de son portefeuille immobilier. La figure 1 présente les engagements de la CCN à court et long terme en la matière. Les paragraphes suivants mettent en lumière les efforts déployés en ce sens cette année.

Court terme



2018

Lancement du projet d'adaptation au changement climatique.



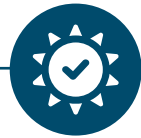
2020

Acquisition de projections climatiques pour la région de la capitale nationale.



2022

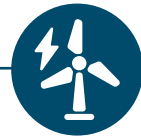
Réalisation d'une évaluation de la vulnérabilité et des risques associés aux changements climatiques.



2027

Cible : 100 % des mesures à court terme du Plan d'adaptation au climat ont progressé.

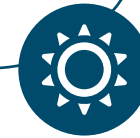
Cible : recalcule des projections climatiques, et actualisation de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques et du Plan d'adaptation au climat.



2025

Cible : 100 % de la consommation électrique des propriétés de la CCN provient d'énergie propre.

Cible : réduction de 40 % des émissions de GES provenant des biens immobiliers et de la flotte.



2024

Adoption du Plan d'adaptation au climat.

Élaboration d'un plan d'atténuation des impacts aux changements climatiques, incluant un plan de carboneutralité du portefeuille immobilier, un plan d'écologisation de la flotte et une évaluation du potentiel en énergie renouvelable des terrains de la CCN.

Long terme



2030

Cible : 100 % des véhicules utilitaires légers de la flotte de la CCN à zéro émission.

Cible : 80 % des véhicules utilitaires légers des entrepreneurs à zéro émission.



2050

Cible de carboneutralité : réduction de 90 % des émissions de GES provenant des biens immobiliers et de la flotte, et compensation des émissions restantes par l'achat de crédits d'énergie renouvelable ou de crédits de carbone.

Figure 1 – Parcours de la CCN vers des activités carboneutres et résilientes au climat

Atténuation des impacts des changements climatiques

La CCN s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 40 % d'ici 2025, sous les niveaux de référence de 2005, pour les portées 1 et 2 (mesure 13.1). Afin d'atteindre cet objectif, elle fait le suivi de cette mesure à l'aide d'un inventaire annuel des émissions de GES et mène différents projets qui permettent de réduire les émissions.

Inventaire des émissions de GES pour 2022-2023

L'inventaire annuel des émissions de GES est préparé selon le guide fédéral de comptabilité et de déclaration des émissions de GES. Pour 2022-2023, l'inventaire inclut les installations et les biens de la CCN qui consomment de l'énergie, soit 96 bâtiments, 105 infrastructures (ponts, ponceaux, systèmes d'éclairage, etc.), 55 véhicules routiers et autres équipements mobiles utilisant du carburant (quantité indéfinie).

En 2022-2023, les émissions de GES pour les portées 1 et 2 étaient de 2 550 tonnes de CO₂e. Ceci représente une réduction de 54 % par rapport au niveau de référence de 2005 et signifie que la CCN a surpassé son objectif de 2025 (figure 2).

Le recul de cet indicateur par rapport au résultat de 61 % publié en 2021-2022 s'explique par une série de recalculs des valeurs de référence et par l'intégration d'actifs qui n'avaient pas été pris en compte auparavant.

La réduction des émissions de GES réalisée provient essentiellement de la décarbonation du réseau électrique de l'Ontario, qui a engendré une réduction des émissions de 1 910 tonnes de CO₂e depuis 2005.

Les projets de réduction des émissions de GES entrepris par l'organisation ces dernières années, tels que l'installation de thermopompes à air, le remplacement des tubes fluorescents par des diodes électroluminescentes (DEL), le remplacement des réservoirs d'eau chaude au propane par des versions électriques et le retrait des appareils de cuisine au gaz ont permis de réduire la consommation d'électricité et de combustibles fossiles.



Panneaux solaires au parc Hog's Back

Émissions de portées 1 et 2

La portée 1 inclut les émissions directes provenant principalement de la combustion de carburants dans les installations (bâtiments et infrastructures) ou par les biens (véhicules routiers, hors routes ou autres équipements) de la CCN.

La portée 2 inclut les émissions indirectes provenant de deux sources : la consommation d'électricité des réseaux électriques de l'Ontario et du Québec, ainsi que la consommation de vapeur issue du système énergétique de quartier du Programme d'acquisition de services énergétiques administré par Services publics et Approvisionnement Canada à des fins de chauffage et climatisation.

Figure 2 – Répartition des émissions de GES de la CCN par source pour 2022-2023.

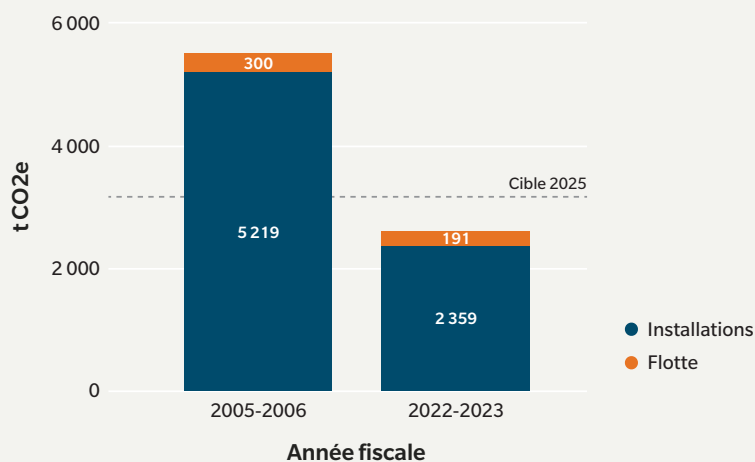


Figure 3 – Répartition des émissions de GES de la CCN pour la portée 1 et 2 pour 2022-2023.



Près de 70 % des émissions de la CCN proviennent d'émissions de portée 1 (figure 3), sur lesquelles elle exerce un plus grand contrôle que sur les émissions de portée 2. Elle s'efforce donc de réduire ces émissions à l'aide de multiples projets d'atténuation des impacts climatiques, présentés à la section suivante.

Projets d'atténuation des impacts des changements climatiques

Cette année, plusieurs projets ont progressé dans le cadre de l'élaboration du plan d'atténuation des impacts climatiques de la CCN. Le premier plan de carboneutralité du portefeuille immobilier de la CCN a été élaboré. Ce plan fournit une feuille de route vers l'atteinte de l'objectif de carboneutralité en 2050 (mesure 13.1). Bien que des plans supplémentaires propres aux bâtiments seront nécessaires à l'atteinte de cet objectif, le plan de carboneutralité du portefeuille immobilier de la CCN offre une orientation et des mesures générales à mettre en place d'ici 2050.

La CCN s'est aussi engagée à avoir une flotte composée entièrement de véhicules utilitaires légers à zéro émission d'ici 2030 (mesure 12.6). Ces véhicules représentent actuellement 23 % de la flotte de la CCN. Afin de combler le déficit, l'équipe des services généraux a entamé l'élaboration d'un premier plan d'écologisation de la flotte. Ce plan inclura une estimation des coûts ainsi qu'une stratégie d'acquisition des véhicules et des infrastructures de rechargement.

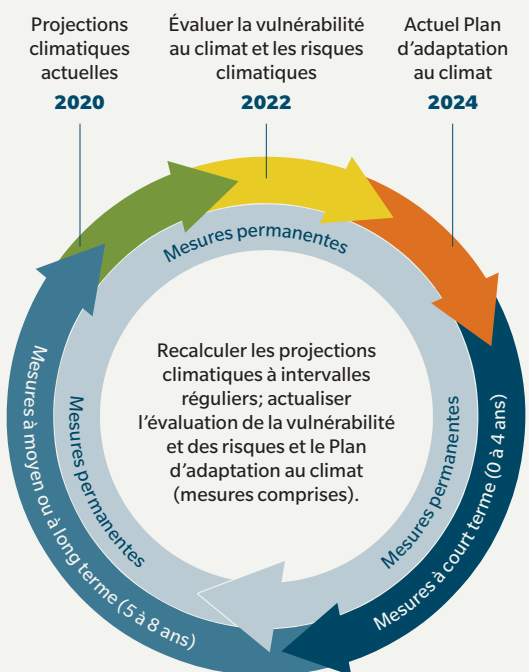


Véhicule zéro émission de la CCN



Rigole de drainage biologique au pôle du pont Champlain

Figure 4 – Processus de révision des mesures d’adaptation au climat



Adaptation au changement climatique

À la suite de l’acquisition de projections climatiques pour la région de la capitale nationale en 2020 et de la réalisation d’une évaluation de la vulnérabilité et des risques associés au changement climatique en 2022, la CCN a élaboré et adopté son premier Plan d’adaptation au climat (figure 4). Ce plan comprend 35 mesures qui ciblent les plus grands risques identifiés dans l’évaluation de la vulnérabilité et des risques associés au changement climatique et les regroupe sous six thèmes d’intervention : politique et lignes directrices, renforcement des capacités, planification et gestion opérationnelle, intervention d’urgence et continuité, investissements en immobilisations et financement, et extension des données. Vingt-quatre des 35 mesures seront en cours ou terminées à court terme (d’ici 2027) (mesure 13.10); six mesures le seront à moyen ou long terme (d’ici 2028 à 2031); et cinq mesures seront mises en œuvre de manière continue. À intervalles réguliers, la CCN fera l’acquisition de nouvelles projections climatiques, réévaluera la vulnérabilité et les risques que posera le climat en évolution de la région et déterminera de nouvelles mesures afin de maintenir sa résilience face aux effets du changement climatique.

Bien que le Plan d’adaptation au climat ait été adopté récemment, la CCN a déjà terminé l’une des mesures y étant énoncées. Une couche de couverture des sols a été ajoutée aux outils de géomatique utilisés par la CCN.



Capital naturel

En raison du vaste portefeuille foncier qu'elle gère, la CCN est dans une position privilégiée pour favoriser la conservation des habitats et la protection de certaines populations d'espèces sauvages du Canada. Une large part des terrains qu'elle gère est à l'état naturel, contribuant ainsi considérablement au maintien de la biodiversité et à la délivrance de services écosystémiques. Plusieurs programmes et activités de la CCN visent à protéger les espèces en péril; à réduire la fragmentation des habitats; à éliminer les risques de collision des oiseaux avec ses bâtiments; à lutter contre les espèces envahissantes; et à contribuer à la recherche sur la biodiversité. En voici un aperçu.

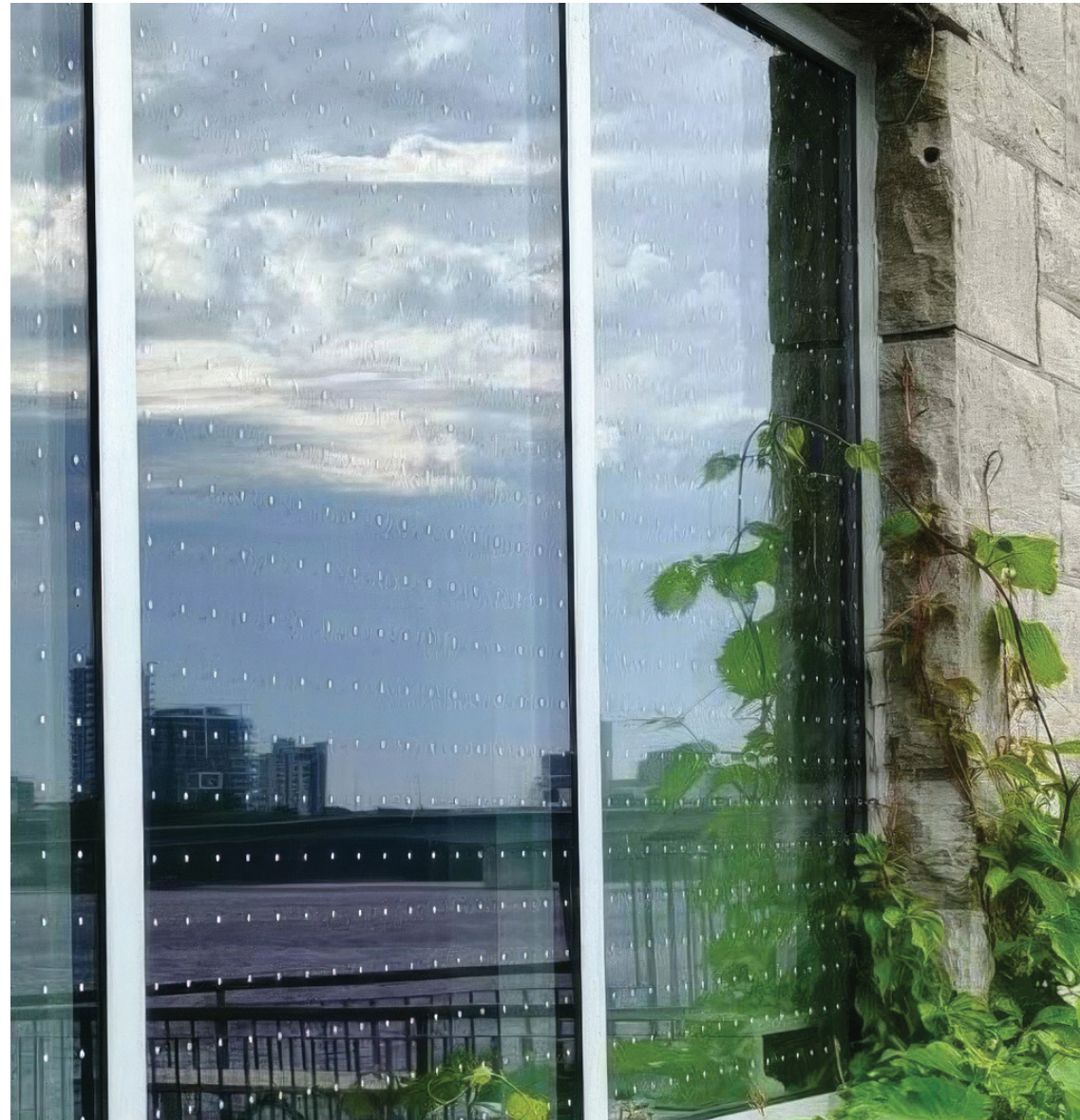
Service écosystémique

Un service écosystémique correspond à un service tiré des fonctions écologiques d'un bien naturel, comme une forêt, un milieu humide ou une terre agricole, telles que la production agricole ou forestière, ou encore le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation climatique ou le maintien des sols.

Intervenir auprès de la faune aviaire autour des bâtiments de la CCN

En raison de ses responsabilités en tant que gestionnaire d'un grand nombre de bâtiments dans la région de la capitale nationale, et puisque les collisions avec les bâtiments sont l'une des principales causes de blessures et de mortalité pour la faune aviaire, le personnel de la CCN doit parfois intervenir auprès d'oiseaux blessés. Pour savoir comment agir dans de telles situations, la CCN a organisé une formation à l'intention des membres clés de son personnel sur les risques que représentent les bâtiments pour les oiseaux, comment les atténuer et comment intervenir auprès d'un oiseau ayant heurté un bâtiment. Cette formation, réalisée en partenariat avec l'organisme Safe Wings Ottawa, a permis au personnel d'apprendre les pratiques sécuritaires pour intervenir auprès des oiseaux et de faire le suivi des collisions près des bâtiments de la CCN.

La CCN poursuit ses efforts d'évaluation des risques que posent ses bâtiments existants (faibles, modérés, élevés ou mortels) et de prévention de ces risques, afin qu'ils ne soient pas mortels (mesure 13.3). Elle continue d'appliquer les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux afin que tout nouveau bâtiment ou projet de rénovation soit sécuritaire pour les oiseaux.



Marqueurs de prévention des collisions d'oiseaux au 50, rue Sussex

Corridor écologique

Les corridors écologiques sont des passages terrestres ou aquatiques entre un parc et les milieux naturels environnants. Ils servent aux déplacements de la faune et à la dispersion de la flore. Ils sont utiles à la migration saisonnière, à la reproduction, à l'alimentation et à l'adaptation aux changements environnementaux.



Scientifiques à la baie Shirleys

Une parcelle de plus protégée dans le corridor écologique Larrimac

En 2021, la CCN a créé un programme de partenariat pour la protection des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau. Ce programme facilite la protection de terrains de grande valeur écologique par des organismes partenaires (mesure 15.1). Ces terrains doivent être situés parmi l'un des 12 corridors écologiques qui relient le parc à trois grands milieux naturels : les grandes forêts au nord-ouest, la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau.

Cette année, la CCN a offert 100 000 \$ pour financer l'acquisition de 42 acres de forêt au sein du corridor écologique Larrimac. Cette acquisition, réalisée par Action Chelsea pour le respect de l'environnement (ACRE), en collaboration avec le Club de golf Larrimac, permet de soutenir l'intégrité écologique et la biodiversité à long terme du parc de la Gatineau, en plus de contribuer à l'effort de conservation de certaines propriétés clés au sein du corridor écologique Larrimac.

Soutenir la recherche scientifique

La CCN encourage et soutient la recherche scientifique en accueillant sur ses terrains des chercheurs (mesure 11.5). Cette année, du côté du parc de la Gatineau et des terrains urbains du Québec, des membres de la communauté scientifique ont réalisé des recherches sur les [effets de la réduction de la circulation automobile sur la diversité des oiseaux et des mammifères](#) (Millicent Gaston, Université Carleton), l'utilisation par la faune aviaire des corridors écologiques (Sylvain Delagrangé, l'Université du Québec en Outaouais) et la connectivité entre les poissons et les moules d'eau et l'impact potentiel de l'introduction de poissons piscivores (Benjamin Aubrey, Université Carleton et Sarah Steele, Musée canadien de la nature).



Culture de la durabilité

En raison de son rôle de planificatrice à long terme et d'intendante des terrains et des bâtiments du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale, la CCN a le devoir d'intégrer le développement durable dans ses fonctions de planification, de prise de décision et de livraison de son mandat. Dans le cadre de la SDD 2023-2027, la CCN s'est engagée à poursuivre l'intégration du développement durable dans sa culture organisationnelle et dans toutes ses activités réalisées dans la région de la capitale nationale. Voici ce qui a été accompli en ce sens en 2023-2024.

Bonne gouvernance

La CCN outillera son personnel pour qu'il puisse intégrer le développement durable aux activités de l'organisation.

Engagements

1. Actualiser la Politique sur la durabilité de l'environnement de la CCN.
2. Définir avec précision le rôle, les responsabilités et l'imputabilité en matière de développement durable, puis les intégrer à la structure de gouvernance de la CCN et les communiquer au personnel.
3. Intégrer les objectifs de développement durable à la mesure et à la gestion du rendement du personnel, y compris la haute direction.

Progrès

La CCN a commencé l'actualisation de sa Politique sur la durabilité de l'environnement, qui sera renommée Politique de développement durable, pour mettre à jour les rôles et les responsabilités soutenant le développement durable et la résilience climatique. Ce document aidera la CCN à intégrer davantage d'imputabilité en matière de développement durable à sa structure de gouvernance ainsi que dans ses processus décisionnels. Elle se penche également sur la gouvernance dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour divulguer les risques financiers liés aux changements climatiques. Ces travaux serviront de base à l'édification d'une culture de durabilité au sein de la CCN.

Les autres projets en lien avec ces engagements n'ont pas commencé.

Leadership et engagement

La CCN s'affirmera en tant que cheffe de file de la collaboration et de l'engagement, afin que la région de la capitale nationale soit durable sur le plan environnemental et résiliente face aux conditions climatiques.

Engagements

1. Offrir régulièrement au public l'occasion de dialoguer avec la CCN à propos du développement durable, sur les médias sociaux et au cours d'activités en présentiel.
2. Interagir régulièrement avec les parties prenantes régionales au moyen d'activités telles que La CCN Ouverte; l'atelier régional annuel sur la durabilité; et des groupes de travail sur l'atténuation des impacts climatiques et l'adaptation au climat.

Progrès

La CCN a maintenu un dialogue sur le développement durable avec ses partenaires à plusieurs occasions. En septembre 2023, l'organisation a organisé « La CCN Ouverte », une journée permettant au public de mieux la connaître au moyen d'activités et de kiosques thématiques. Un kiosque dédié au développement durable et au changement climatique était présent, et du personnel de la CCN était disponible pour répondre aux questions du public. Plus de 2 000 personnes ont participé cette année.

En 2023-2024, la CCN a envoyé 65 numéros de l'une de ses neuf infolettres thématiques pour atteindre près de 45 000 abonnés chaque fois pour les informer de ses activités. L'infolettre dédiée au développement durable et à la résilience climatique a atteint plus de 1730 personnes à deux reprises. Le taux d'ouverture de cette infolettre au-dessus de la moyenne démontre un intérêt croissant pour les initiatives de la CCN dans ce domaine.

La CCN compte plus de 240 000 abonnements à travers ses différentes plateformes de médias sociaux. Elle les utilise couramment pour faire la promotion du développement durable, de la résilience climatique et de la conservation. Par exemple, parmi les publications populaires cette année, elle a offert aux personnes inscrites l'occasion d'en apprendre davantage sur la vulnérabilité de l'ail des bois ainsi qu'un rappel sur les conséquences de l'utilisation des sentiers non officiels. La popularité de ces publications témoigne de la participation du public dans les efforts déployés par la CCN en matière de biodiversité, de protection des espaces verts et de conservation.

En décembre 2023, la CCN a organisé une réunion avec 12 organismes publics de la région de la capitale nationale, dont la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau, les municipalités régionales de comté et Services publics et Approvisionnement Canada. La réunion a porté sur les priorités en matière de lutte contre le changement climatique et sur les moyens d'améliorer la coopération régionale pour faire face à la crise climatique. La CCN et ses partenaires publics ont convenu de travailler de concert sur les prochaines étapes, qui comprennent l'élaboration de stratégies de collaboration, la recherche de possibles synergies et le lancement de projets conjoints pour faire progresser la lutte contre le changement climatique.



Ressources et capacités durables

La CCN s'efforcera d'optimiser ses ressources et ses capacités à l'échelle de l'organisation, de manière à atteindre ses objectifs de développement durable.

Engagements

1. Créer ou adopter des lignes directrices pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, en commençant par celles sur la résilience climatique; la carboneutralité des bâtiments; l'analyse du coût sur le cycle de vie des gaz à effet de serre; et les achats écologiques.
2. Accroître les compétences du personnel en matière de développement durable, en lui offrant de la formation sur la durabilité et en intégrant des critères de durabilité aux sommaires de postes.
3. Obtenir un financement stable pour le développement durable en évaluant en continu les ressources requises et en utilisant des sources de financement novatrices, par exemple au moyen de marchés de services écoénergétiques et de partenariats.

Progrès

Afin de se doter d'un cadre clair de mise en œuvre de la SDD 2023-2027, la CCN a débuté l'élaboration d'un cadre de gestion et d'un guide de mise en œuvre qui auront pour but d'orienter l'organisation dans la mise en œuvre de la SDD 2023-2027 et dans l'intégration du développement durable à toutes ses activités.

Cette année, la CCN a entamé la revue de son programme d'intégration des nouveaux membres du personnel, et évalue la possibilité d'y inclure des modules de formation sur les engagements de l'organisation en matière de développement durable, ainsi que des informations générales sur le développement durable et le changement climatique.

La CCN a prévu 7,5 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2024-2025, dans le cadre du financement prévu dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 afin de soutenir sa priorité d'entreprise en matière de développement durable, y compris la mise en œuvre de la SDD 2023-2027.

Pratiques durables

La CCN inclura le développement durable dans son processus décisionnel, sa planification et ses activités, en équilibrant les facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

Engagements

1. Passer en revue les processus de la CCN et les actualiser de manière à y intégrer des critères de développement durable, notamment ceux qui concernent le capital naturel, l'équité sociale et la réconciliation avec les peuples autochtones, en commençant par le processus de la gestion des projets; les outils de planification pluriannuelle; les gabarits d'examen de projet et de proposition pour approbation par un comité ou le conseil d'administration; le profil de risque d'entreprise; et le système de gestion des actifs.
2. Faciliter la prise de décision fondée sur des faits en déterminant, et en adoptant, des mesures visant à améliorer la collecte, la conservation, l'analyse et la communication des données pertinentes pour la durabilité – y compris les données sur l'équité sociale, la culture et le patrimoine, les émissions de carbone, les projections climatiques, l'état des actifs, le capital naturel, la mobilité et les déchets.

Progrès

La CCN examine actuellement la possibilité de moderniser son système de gestion des actifs. Elle procède à la révision de son formulaire d'évaluation de l'état des actifs, actuellement à l'étape de la conception, en vue d'intégrer des critères de durabilité et de résilience face au changement climatique.

De surcroît, la CCN a entrepris la révision des gabarits d'examen de projet et de proposition pour approbation par un comité ou le conseil d'administration. Cette révision permettra d'intégrer la durabilité environnementale et la résilience climatique afin de fournir plus d'information permettant des prises de décision éclairées.

Enfin, la CCN revoit son processus de gestion de projet pour, entre autres, tenir compte davantage du développement durable et de la résilience climatique. Le processus révisé devrait être adopté en 2024.

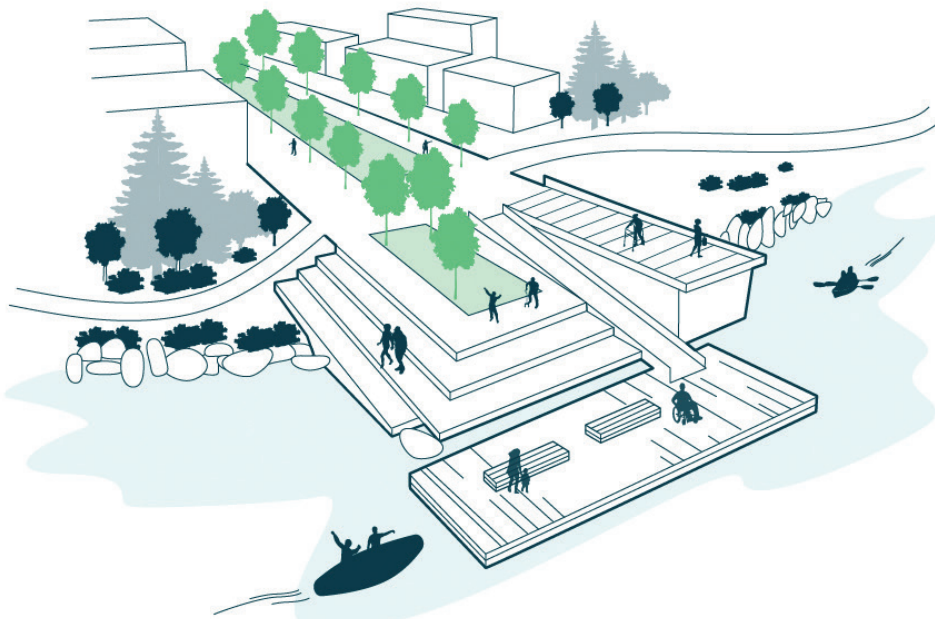
Rivière des Outaouais en hiver



Évaluations environnementales stratégiques

La CCN mène de façon volontaire des évaluations environnementales stratégiques de ses plans directeurs. Le but de ces évaluations consiste à déterminer la portée et la nature de l'impact potentiel de ses plans sur l'environnement, la société et la culture; à faire rapport de la façon dont ses plans contribuent aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et de sa propre Stratégie de développement durable; à prendre en considération les risques occasionnés par les changements climatiques pour la mise en œuvre de ses plans; et à indiquer les occasions de renforcer les effets favorables ou de déterminer les mesures d'atténuation possibles si les effets devaient être défavorables. Les évaluations environnementales stratégiques sont fournies en annexe des plans directeurs et sont mises en ligne sur le site Web de la CCN.

Aucune évaluation environnementale stratégique n'a été réalisée en 2023-2024. Deux sont en cours dans le cadre de la révision du Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier et du Plan du cœur de la capitale nationale du Canada.



Exemple d'images conceptuelles pour un plan

Participez

Habitez-vous dans la région de la capitale nationale? Vous avez un rôle à jouer pour que votre région devienne plus verte et plus durable. Que vous soyez gens d'affaires ou bénévole dans votre quartier, ou que vous souhaitiez rendre votre foyer plus écologique, vos efforts sont essentiels à notre réussite commune.

Tenez-vous au courant

Pour en savoir plus sur les progrès réalisés, pour vous abonner au bulletin électronique ou pour nous écrire, consultez la page Web sur la Stratégie de développement durable. Vos commentaires sur la façon dont la CCN pourrait améliorer ses efforts en matière de développement durable sont les bienvenus. Pour en savoir plus ou pour participer à ce travail, communiquez avec nous.

SDS-SDD@ncc-ccn.ca

1-800-465-1867 (sans frais)

ATS : 1-866-661-3530 (sans frais)

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7



Annexe 1–

Tableaux de suivi des progrès

Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable



THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun

CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Aider les collectivités canadiennes à se procurer des aliments sains. Investir dans des projets qui élargissent l'accès aux produits alimentaires et soutiennent la sécurité alimentaire, avec le potentiel de fournir des avantages sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques à l'appui de communautés dynamiques partout au Canada.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>2.1 Élaborer une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables afin d'encourager la production alimentaire sur les terres agricoles de la CCN.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage des terres agricoles de la CCN qui servent à la production alimentaire.</p> <p>Cible : À fixer en 2024.</p> <p>Point de départ : 28 % en date de 2023.</p>	<p>La CCN gère 5 600 ha de terres agricoles pour soutenir le caractère sain et durable du système alimentaire, en adoptant pour ses locataires un modèle qui offre aux exploitants agricoles d'expérience la chance unique de pouvoir s'établir sur des terres de qualité à moins de 20 min du centre-ville d'Ottawa. Depuis 2018, plus de 528 ha de terres ont été convertis à la production alimentaire et six fermes se sont converties aux pratiques de la culture durable. Beaucoup de ces fermes offrent des produits ou des services au public : visites guidées, cueillette de fruits, marchés maraichers et ateliers sur les aliments locaux et durables. La CCN a également mis sur pied deux projets pilotes de jardinage communautaire sur ses terrains urbains. Dans sa stratégie d'agriculture et d'alimentation durables, elle cherchera à établir des objectifs et des mesures appuyant la production locale d'aliments sains et durables dans la région de la capitale nationale.</p> <p>Cible et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens ont accès à une nourriture suffisante, abordable et nutritive. »</p> <p>Cible 2.4 du CMI : « D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>28 % des terres agricoles louées sont utilisées pour la production alimentaire.</p> <p>La CCN a entrepris le travail préparatoire nécessaire à l'élaboration d'une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables. Avant d'élaborer cette stratégie, la CCN doit déterminer le réel potentiel agricole de ses terrains. Pour ce faire, elle doit statuer sur la possibilité d'irriguer certaines terres, puisque plusieurs terrains agricoles de la CCN ne bénéficient pas d'une irrigation suffisante pour soutenir une production. La CCN examine actuellement des solutions pour irriguer ces terres afin de soutenir de nouvelles activités agricoles.</p> <p>En outre, la CCN encourage ses locataires actuels à adopter des pratiques de production alimentaire durables lors de la signature ou du renouvellement de ses baux, bien qu'aucun nouveau bail ni renouvellement n'ait été conclu cette année.</p> <p>La cible pour cette mesure sera établie dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'agriculture et d'alimentation durables.</p>

Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. »

CIBLE DE LA SFDD – « Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. » (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le gouvernement du Canada s'efforcera de mettre en œuvre la *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Les organisations fédérales soutiendront et mettront en œuvre les mesures identifiées dans le plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* conformément à leurs propres mandats et aux orientations fournies par le Secrétariat de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* sur les droits des peuples autochtones.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>10.1 Travailler avec les peuples autochtones, en particulier la Nation algonquine, à renforcer les capacités et les relations susceptibles de faire progresser la réconciliation et de mener à l'inclusion concrète des perspectives autochtones dans les activités de la CCN.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de projets de la CCN dont l'un des objectifs consiste à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.</p> <p>Cible : D'ici 2027, que 3 nouveaux projets comportent au moins 1 objectif visant à faire progresser la réconciliation.</p> <p>Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>Puisque les terrains de la CCN se trouvent sur le territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg, il est important, pour faire progresser la réconciliation, que les perspectives autochtones soient prises en compte dans la planification et l'aménagement de ces terrains. Afin que les occasions de faire progresser la réconciliation soient explorées à l'étape de la planification, la CCN s'engage à faire de la réconciliation un objectif de ses grands projets.</p> <p>La politique de la CCN sur l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones contient des pratiques exemplaires visant à encourager les entreprises algonquines et d'autres entreprises appartenant à des Autochtones à lui fournir des biens et des services. La CCN estime que, lorsque les capacités existent, les marchés avec des entreprises autochtones, comme source d'approvisionnement, peuvent avoir des retombées socioéconomiques, locales et nationales, et contribuer à renforcer la capacité de conclure d'autres marchés avec le gouvernement fédéral par la suite.</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 1 projet mis en œuvre.</p> <p>Un projet ayant comme objectif de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones a été mené au courant de l'année 2023-2024. Il s'agit du projet de changement de nom de la promenade Kichi Zībī Mīkan, anciennement nommée promenade Sir-John-A.-Macdonald. Kichi Zībī Mīkan signifie « route de la grande rivière » en langue algonquine. Choisi en partenariat avec la Nation algonquine, le nouveau nom rend hommage à la signification profonde qu'ont la rivière, les berges et le paysage pour les Premières Nations.</p> <p>Deux autres projets, ayant un objectif de réconciliation, réalisés en collaboration avec les peuples autochtones sont en cours de planification et d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de panneaux d'interprétation créés par les peuples autochtones à la pointe Kiweki, dont l'ouverture est prévue pour l'été 2024. • L'aménagement de panneaux d'interprétation créés par les peuples autochtones au camping du lac Philippe modernisé, dont l'ouverture est prévue pour l'été 2025. <p>De plus, la CCN s'est approvisionnée auprès d'entreprises autochtones dans le cadre de plusieurs projets au cours de la dernière année, notamment pour la réhabilitation de l'île Victoria, l'achat de produits informatiques, la conception du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan et les services archéologiques du projet de modernisation des installations du camping du lac Philippe.</p> <p>Encore une fois cette année, la CCN a offert une assistance technique à l'école de fouilles archéologiques Anishinàbe Objibikan, qui regroupe des membres de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et des Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn, dans le cadre de ses activités de fouilles sur des sites riverains du parc du Lac-Leamy.</p>

Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Transport en commun et transport actif »

CIBLE DE LA SFDD – « D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif. » (ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Investir dans le transport en commun et le transport actif. Investir dans les solutions de transport en commun, de transport rural et de transport actif afin de fournir aux gens des moyens fiables, rapides, abordables et propres de se déplacer.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>11.1</p> <p>Soutenir l'amélioration de l'infrastructure nécessaire au transport durable dans la région de la capitale nationale en élaborant des plans et des lignes directrices pour le transport.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de promenades de la CCN qui ont été évaluées en vue d'y accroître la mobilité active dans des conditions sûres et durables.</p> <p>Cible : 100 % des promenades de la CCN ont été évaluées d'ici 2024.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>La CCN joue un rôle habilitant dans la création d'un réseau de transport interprovincial durable et mieux relié dans la région de la capitale nationale, car elle mène des études régionales sur le transport; élabore des plans et des lignes directrices en matière de transport; finance des projets d'infrastructure de transport; et collabore avec des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux. Certains exemples de plans de la CCN qui régiront l'essor de l'infrastructure du transport pour longtemps, dans le cœur de la région de la capitale nationale, comprennent le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux et de futures lignes directrices pour la planification et la conception des promenades et le boulevard de la Confédération.</p> <p>Les promenades de la CCN représentent plus de 90 km de routes utilisées intensivement pour le navettage et le transport actif, dans la région. La CCN étudie ses promenades pour voir comment elle pourrait accroître l'utilisation du transport actif et collectif dans des conditions sécuritaires et durables. L'information ainsi recueillie servira à préparer des lignes directrices de planification et de conception pour les promenades, qui remplaceront la politique actuelle (qui date de 1984). Le nouveau document présentera les promenades dans une perspective contemporaine et accordera la priorité aux déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de leur incorporation aux projets d'infrastructure, elles appuieront la sécurité et la durabilité de la mobilité active dans toute la région.</p> <p>Cibles et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Cible 11.5 du CIC : « D'ici 2030, 22 % des navetteurs adoptent le transport en commun ou actif. »</p> <p>Cible 11.2 du CMI : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 33 % des promenades évaluées.</p> <p>Dans le cadre des lignes directrices pour la planification et la conception de ses promenades, la CCN procède à une évaluation de l'ensemble de son réseau de promenades afin de proposer une vision, des stratégies et des modèles de conception pour des promenades favorisant le transport actif, durable, équitable et universellement accessible. À la fin de l'année 2023-2024, environ 33 % du projet avait été réalisé. Il devrait être achevé d'ici la fin de l'exercice financier 2024-2025.</p>
<p>11.2</p> <p>Améliorer les chances d'adopter la mobilité active toute l'année dans la région de la capitale nationale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> en réservant des routes à la mobilité active; en entretenant toute l'année les pistes de ski de fond et de raquette, les escaliers extérieurs, les pistes cyclables et les sentiers; en offrant la location de bicyclettes (y compris les modèles assistés). 	<p>Indicateur de performance : Nombre de projets mis en œuvre qui créent plus d'occasions d'adopter la mobilité active dans la région de la capitale nationale, et leurs résultats connexes.</p> <p>Cible : 5 projets d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 projet en date de 2023.</p> <p>Remarque : les cibles et les résultats de chaque projet feront l'objet d'un rapport.</p>	<p>La CCN encourage le transport actif de plusieurs façons. Elle gère notamment un réseau régional de sentiers polyvalents totalisant plus de 300 km, dont se servent les gens pour se rendre au travail. Elle réserve ses promenades à la mobilité active sur 19 km chaque weekend, de mai à octobre, à l'occasion des vélos-weekends; et sur 34 km, dans le parc de la Gatineau, les weekends et certains jours de semaine, dans le cadre d'un programme pilote qui a commencé au cours de la pandémie de COVID-19. En plus de son réseau de 200 km de pistes et de sentiers d'hiver du parc de la Gatineau, la CCN entretient plus de 100 km de pistes à Ottawa, en partenariat avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, dont bon nombre longent des routes menant à différents pôles d'emploi. Certains hivers, des gens se rendent même au travail en empruntant la patinoire du canal Rideau.</p> <p>Au cours des quatre prochaines années, la CCN veillera à assurer la viabilité à long terme de ces programmes, et même à les étendre, et mettra en œuvre d'autres projets favorisant la mobilité active dans la région, par exemple en étendant son réseau de pistes cyclables, sur ses terrains, et en entretenant plus de sentiers pédestres ou polyvalents en hiver.</p> <p>Cible et ambitions pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Cible 11.5 du CIC : « D'ici 2030, 22 % des navetteurs adoptent le transport en commun ou actif. »</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens adoptent des comportements sains. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 1 projet mis en œuvre.</p> <p>Pour la saison hivernale 2023-2024, la CCN a ajouté 5 km à son réseau de sentiers d'hiver polyvalents entretenus à Ottawa, le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, dans le secteur de la Maison riveraine.</p> <p>De plus, la CCN a réalisé plusieurs dénombremments sur certaines rues et promenades afin d'évaluer la proportion de gens utilisant un mode de transport actif.</p>

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Espaces verts et patrimoine culturel et naturel »

CIBLE DE LA SFDD – « Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Développer des espaces verts à proximité des centres urbains. Aménager des espaces verts dans des centres urbains ou à proximité et en faciliter l'accès.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>11.3</p> <p>En conformité avec les plans directeurs de la CCN, aménager des espaces verts, ou améliorer ceux qui existent déjà, afin de faciliter l'accès à la nature, aux activités récréatives et aux lieux culturels, et pour favoriser la santé et le bien-être des personnes, la biodiversité urbaine ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre d'espaces verts aménagés.</p> <p>Cible : Aménagement de 3 nouveaux espaces verts d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 en date de 2023.</p> <p>Indicateur de performance : Nombre d'espaces verts améliorés.</p> <p>Cible : Au moins 1 espace vert amélioré d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>La CCN gère plus de 600 km² de terres, dont plus de 70 % sont des espaces verts où le public peut se récréer en profitant de la nature et de la culture. La CCN pourrait toutefois offrir plus d'espaces verts en ville en aménageant de nouveaux espaces verts accessibles là où ses processus de planification et d'aménagement le prévoient. La CCN compte ajouter au moins trois espaces verts à des projets d'aménagement qui longent la rivière des Outaouais et améliorer un espace vert au bord du ruisseau de la Brasserie, à Gatineau, en rehaussant les habitats naturels et en naturalisant les berges à cet endroit; en facilitant le passage des sentiers récréatifs aux espaces verts; et en créant des occasions d'exercer des activités récréatives durables.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 11.4 du CMI : « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. »</p>	<p>Résultats et commentaires</p> <p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 1 nouvel espace vert aménagé.</p> <p>L'aménagement du parc Terasini, qui signifie « pierre plate » en algonquin, a été terminé cette année. Situé sur la rive nord de la rivière des Outaouais, à proximité du pont des Chaudières, ce parc riverain constitue le deuxième de trois parcs qui seront aménagés sur les berges de la rivière des Outaouais dans le cadre du projet Zibi. L'aménagement du parc Terasini comprend des blocs de roche exposée, un sentier universellement accessible de même que deux belvédères. Le parc est ouvert toute l'année, mais les blocs de roche disposés en terrasse ne seront accessibles qu'à rivière basse. Conçus pour être résilients au climat, ces blocs offrent une protection contre l'érosion lors des crues printanières.</p> <p>Dans le cadre de l'actualisation du Plan du cœur de la capitale nationale du Canada, la CCN planifie également convertir le stationnement de la falaise, situé au pied de l'escarpement de la colline du Parlement, en parc riverain résilient aux inondations.</p> <p>Progrès de l'indicateur : Atteint</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 2 espaces verts améliorés.</p> <p>La Maison riveraine de la CCN a rouvert ses portes au grand public en 2023. Le projet a permis d'offrir un accès universel à la propriété patrimoniale et de créer un point d'accès supplémentaire aux berges de la rivière des Outaouais pour la baignade, la descente d'embarcation ou la contemplation de la nature.</p> <p>Dans le cadre du projet d'améliorations du domaine public des plaines LeBreton, le long du sentier des Plainnes-LeBreton, des places assises modulaires, des lieux ombragés et des panneaux d'information ont été installés à l'ouest de la station Pimisi de l'O-Train, pour créer une aire de repos. De plus, une œuvre d'art publique unique intitulée « When the Rubber Meets the Road » (2018) de l'artiste canadien Gerald Beaulieu a été installée temporairement, et ce jusqu'au mois de juillet 2024, afin de créer une expérience culturelle pour le public.</p> <p>Plusieurs projets d'amélioration d'espaces verts sont en cours de planification ou de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pointe Kiweki, auparavant nommée pointe Nepean, est en cours de réaménagement et devrait rouvrir à l'été 2024. • Des consultations au sujet du projet de plan de réaménagement des terrains du ruisseau de la Brasserie ont été tenues en mars 2024.

CIBLE DE LA SFDD – « D’ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada. » (ministre de l’Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Promouvoir l’accès aux espaces verts et aux sites patrimoniaux culturels et naturels. Offrir des possibilités de rapprochement avec la nature, les espaces verts, les réseaux de sentiers et la culture.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>11.4</p> <p>Rendre plus équitable et plus durable l’accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels déterminés par la CCN en conformité avec ses plans directeurs.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place qui rendent plus équitable et plus durable l’accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels désignés par la CCN.</p> <p>Cible : 4 projets d’ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>Offrir à la population des occasions de se rapprocher de la nature et de la culture, dans la région de la capitale nationale, fait partie intégrante du mandat de la CCN, à qui l’amélioration de l’accès équitable et durable à ses propriétés tient à cœur. Récemment, la CCN a commencé à intégrer l’analyse entre les sexes plus (ACS Plus) à son processus de planification pour assurer un accès équitable à ses propriétés et à ses services. En été et en automne, elle offre un service de navette qui se rend au parc de la Gatineau et y circule, et offre la location de bicyclettes assistées pour faciliter le déplacement de plus de gens qui souhaitent profiter de la nature dans le parc. La CCN compte rendre ses terrains plus accessibles en aménageant des connexions entre son réseau de sentiers, les collectivités et les pôles de transport collectif; en modernisant certaines de ses installations, comme les toilettes, pour les rendre plus accessibles et équitables; et en améliorant la signalisation le long de ses sentiers.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 11.7 du CMI : « D’ici 2030, assurer l’accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. »</p>	<p>Progrès de l’indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 2 projets mis en place.</p> <p>Navettes du parc de la Gatineau</p> <p>En 2023, les navettes du parc de la Gatineau étaient de retour avec un horaire prolongé et un réseau bonifié, desservant un plus grand secteur que jamais auparavant. Prolongé de 5 semaines par rapport à 2022, le service de navettes dans le secteur sud a permis de transporter 18 210 personnes, soit 19 % de plus qu’en 2022, et de relier le centre-ville d’Ottawa et Gatineau à plusieurs attraits majeurs du parc, dont le lac Pink, le domaine Mackenzie-King, le belvédère Champlain, le Centre des visiteurs, Camp Fortune, le mont King et le sentier Lauriault. De plus, il était possible de se rendre dans le secteur du lac Philippe à bord d’une navette de la CCN. Plus de 1 630 personnes ont utilisé le service gratuit lors de cette première saison. Enfin, du 30 septembre au 22 octobre 2023, la navette du Coloris automnale a transporté 4 433 personnes, qui ont pu profiter des couleurs de l’automne. Un sondage réalisé auprès des personnes qui ont utilisé le service de navettes a révélé que 35 % d’entre elles auraient pris leur véhicule personnel pour visiter le parc et 41 % n’auraient pas visité le parc sans le service de navettes.</p> <p>Navette de La CCN Ouverte</p> <p>En septembre 2023, la CCN a organisé « La CCN ouverte », une journée permettant au public de mieux la connaître au moyen d’activités et de kiosques thématiques. Afin de transporter les gens vers certains points d’intérêt, la CCN a offert un service de transport gratuit pour la journée, et plus de 100 personnes l’ont emprunté.</p>

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun

CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Collaborer avec les partenaires aux activités de conservation. Mobiliser les peuples autochtones, les partenaires et le public dans le cadre d’activités d’intendance visant à protéger et à conserver les espaces culturels et naturels ainsi que les espèces sauvages et leur habitat.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>11.5</p> <p>En collaboration avec les peuples autochtones et des partenaires, offrir la possibilité de participer à des activités de science citoyenne et de gestion de la conservation ainsi qu’aux programmes culturels sur les terrains de la CCN.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place chaque année qui font appel à la participation de la Nation algonquienne, de partenaires ou du public, dans le cadre d’activités de science citoyenne ou de gestion de la conservation, ou de programmes culturels.</p> <p>Cible : Au moins 10 projets annuellement.</p> <p>Point de départ : 11 projets en 2022-2023.</p>	<p>Chaque année, la CCN fait participer à diverses activités le public et des dizaines de partenaires du domaine de la recherche, de la science citoyenne, de la culture et de la gestion de la conservation, essentiellement par le biais de programmes tels que le Plan d’action sur les ressources naturelles et le projet de gestion responsable des sentiers, mais aussi de programmes d’interprétation dont l’objectif consiste à sensibiliser le public à la nature et à la conservation. Dans les dernières années, des centaines de bénévoles ont pris part à des projets tels que le relevé des traces d’animaux; la prise d’inventaires fauniques et floristiques; le retrait d’espèces envahissantes; ainsi que la patrouille et l’entretien des sentiers. La CCN est motivée à maintenir un solide programme de participation du public et à lui faire prendre de l’expansion, en partenariat avec des organismes non gouvernementaux, des regroupements autochtones, des entreprises et le public en général, afin d’offrir des programmes de qualité qui procurent des avantages écologiques tangibles et rendent les comportements plus respectueux de l’environnement.</p>	<p>Progrès de l’indicateur : Atteint</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 10 projets mis en place cette année.</p> <p>Projet de modernisation du camping du lac Philippe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg pour trois éléments d’interprétation, soit les noms des secteurs du camping, la reconnaissance territoriale et l’interprétation à l’intérieur du pavillon multi-usage. <p>Projets de science citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des anoures – 24 bénévoles • Suivi du plongeon huard – 30 bénévoles • Mission monarque – 10 bénévoles • Contrôle d’espèces exotiques envahissantes – 9 bénévoles • Suivi du faucon pèlerin – 12 bénévoles • Inventaire de traces d’animaux – 23 bénévoles • Patrouille des sentiers du parc de la Gatineau – 99 bénévoles • Entretien des sentiers du parc de la Gatineau – 117 bénévoles

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Autre (aucune correspondante dans la SFDD)

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>11.6</p> <p>Soutenir le logement abordable dans la région de la capitale nationale en créant des plans directeurs et en les mettant en œuvre.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de logements abordables construits dans le cadre de Bâtir LeBreton.</p> <p>Cible : 200 d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 logement terminé en date de 2023.</p> <p>Indicateur de performance : Nombre de nouveaux terrains réservés aux projets immobiliers, à distance de marche d'une station de l'O-Train, du Transitway ou d'une station du Rapibus, qui sont mis à disposition sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : au moins 4 d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 1 en date de 2023.</p>	<p>À titre de planificatrice principale de la région de la capitale nationale, la CCN dresse des plans directeurs qui procurent des lignes directrices sur l'utilisation du sol, le design urbain et l'aménagement du territoire sur les terrains du gouvernement fédéral, dans la région. Dans le cadre de son rôle de planification et d'aménagement, la CCN veille à concilier les besoins régionaux et nationaux. À l'avenir, l'élaboration des plans directeurs de la CCN tendra à incorporer une vision plus contemporaine de l'urbanisme, qui tient compte des possibilités de logement accessible et abordable tout en gardant l'intérêt national dans la mire. C'est ce que fait le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton, en orientant la transformation des plaines LeBreton de manière à créer un lieu de fierté nationale et civique; un quartier urbain complet où quiconque peut vivre, travailler et se divertir. Un terrain de 1,1 ha qui comprendra des logements abordables, aux plaines LeBreton, proche de la station de l'O-Train Pimisi, était disponible pour être aménagé en 2022-2023.</p> <p>Ambitions et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens ont accès à des logements de qualité. »</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Indicateur 11.4.1 du CIC : « Pourcentage de la population vivant à moins de 500 m d'un arrêt de transport en commun. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 0 logement terminé.</p> <p>Cette année, aucun logement abordable n'a été construit dans le cadre du projet Bâtir LeBreton. La construction de la première phase a débuté au printemps 2024 avec l'aménagement du terrain de la bibliothèque (terrain de 1,1 ha mis à disposition pour son aménagement en 2022-2023). Les premières unités de logement devraient être terminées en 2026. L'aménagement du terrain de la bibliothèque prévoit 247 logements abordables, soit 41 % des unités construites.</p> <p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 1 terrain réservé pour le développement immobilier.</p> <p>Aucun nouveau terrain n'a été mis à disposition pour du développement immobilier en 2023-2024.</p> <p>Des consultations au sujet du projet de réaménagement des terrains du ruisseau de la Brasserie ont été tenues en mars 2023. La vision de mise en valeur de ces terrains proposée par la CCN comprend la construction de logements abordables.</p>

Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

Objectif 12



THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Leadership fédéral en matière de consommation responsable »

CIBLE DE LA SFDD – « D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement. Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>12.1</p> <p>Terminer l'audit des déchets provenant des bureaux de la CCN et mettre en œuvre des mesures pour les détourner des sites d'enfouissement.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de déchets non dangereux provenant des activités de la CCN qui sont détournés des sites d'enfouissement.</p> <p>Cible : 75 % annuellement.</p> <p>Point de départ : 46 % en 2023 au 40, rue Elgin (déchet des autres locataires y compris).</p>	<p>Les effectifs de la CCN comptent quelque 500 personnes, dont la plupart travaillent à son bureau principal, qui est situé au 40, rue Elgin, à Ottawa. La CCN a aussi des bureaux satellites à Rideau Hall et au parc de la Gatineau, et elle a un bureau pour son personnel de conservation ainsi qu'un entrepôt. En 2010, elle a lancé un programme de compostage et remplacé les corbeilles à déchets de tous les bureaux par des corbeilles adaptées. Le pourcentage de détournement des déchets provenant du bureau principal est habituellement de 60 à 70 %. La CCN passera en revue le détournement des déchets de tous ses bureaux, afin de se préparer à atteindre les cibles de la SFDD. Dans le cadre du projet de modernisation des lieux de travail du 80, rue Elgin, un bâtiment qu'elle a acheté pour y installer son bureau principal, la CCN passe en revue les exigences relatives aux déchets dans le but de relever les difficultés et les possibilités en vue du détournement des déchets.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 12.5 du CMI : « D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 81 % au 40, rue Elgin, bureau principal et lieu de travail pour 84 % des effectifs de la CCN. Un audit des bureaux satellites n'a pas été réalisé en 2023-2024.</p> <p>La CCN occupe des surfaces de bureau au 40, rue Elgin, en tant que locataire. Les résultats présentés ci-dessus proviennent de l'audit annuel des déchets réalisé par le propriétaire et gestionnaire du bâtiment, et ils incluent les déchets générés par les autres locataires du bâtiment. Puisque la CCN envisage de déménager son bureau principal au 80, rue Elgin en 2025, elle réalisera elle-même un audit des déchets pour ses nouveaux bureaux quelques mois après y être aménagée. En 2024, la CCN centralisera ses efforts sur ses bureaux satellites.</p>

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.2 Réduire la quantité de déchets produits par le public qui proviennent des propriétés et des programmes d'importance de la CCN.	Indicateur de performance : Pourcentage de déchets non dangereux provenant des propriétés et programmes d'importance de la CCN qui sont détournés des sites d'enfouissement. Cible : 80 % annuellement, pour la patinoire du canal Rideau, et 60 % pour les autres endroits d'importance. Point de départ : 95 % des déchets provenant du canal Rideau, en 2022 (autres sites à déterminer en 2024).	Une part importante des activités de la CCN concerne le domaine public. Dans la SDD 2018-2023, la CCN s'était engagée à réduire la quantité de déchets produits sur la patinoire du canal Rideau en ciblant certains lieux publics et en encourageant les partenaires qui organisent des activités sur ses propriétés à réduire les déchets. Pour ce faire, elle a travaillé avec les concessionnaires de la patinoire pour que de la vaisselle et des couverts compostables soient offerts et pour que le tri des déchets se fasse à la source, afin qu'ils soient traités correctement. Elle a aussi imposé des exigences pour le suivi des déchets produits lors des activités d'envergure et instauré un programme de recyclage sur le boulevard de la Confédération, en partenariat avec la Ville d'Ottawa. Bien que les déchets publics posent depuis toujours un défi à la CCN, l'organisation compte maintenir ses programmes et trouver de nouveaux endroits et programmes clés pour lesquels il serait possible de mettre en œuvre des mesures de détournement des déchets dans le but de les réduire.	Progrès de l'indicateur : Cible manquée Résultat le 31 mars 2024 : 70 % des déchets non dangereux provenant de la patinoire du canal Rideau ont été détournés des sites d'enfouissement. La patinoire du canal Rideau a été ouverte seulement dix jours pendant la saison 2024. Pendant cette période, 70 % des déchets générés ont été détournés des sites d'enfouissement. En 2024-2025, la CCN définira les endroits d'importances pour lesquels elle consacrera ses efforts de réduction pour ce cycle de la SDD.

CIBLE DE LA SFDD – « D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement. Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.3 Mettre en œuvre des pratiques exemplaires pour détourner des sites d'enfouissement les déchets de construction et de démolition.	Indicateur de performance : Pourcentage de déchets de construction et de démolition des projets de la CCN qui sont détournés des sites d'enfouissement. Cible : 90 % annuellement. Point de départ : 91 % des déchets de démolition étaient détournés en 2023.	En raison de son vaste portefeuille immobilier et des autres actifs dont elle s'occupe, la CCN entreprend des projets de démolition chaque année. Depuis 2018, elle demande à toutes les sociétés entrepreneuses avec qui elle travaille qu'au moins 90 % des déchets soient détournés des sites d'enfouissement et qu'elles lui fassent rapport des taux de détournement. La CCN atteint habituellement cette cible ou la dépasse. À l'avenir, la CCN exigera les mêmes taux de détournement pour les projets de construction et elle étudiera diverses pratiques exemplaires de réduction des déchets et de consommation responsable dans le but de les mettre en œuvre. Cible pertinente Cible 12.5 du CMI : « D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »	Progrès de l'indicateur : Atteint Résultat le 31 mars 2024 : Plus de 95 % des déchets de construction et de démolition ont été détournés de l'enfouissement. En se basant sur le poids, la proportion des déchets détournés de l'enfouissement était supérieure à 95 %. La CCN poursuit ses efforts afin de peaufiner ses méthodes de suivi des déchets pour s'assurer de prendre en compte toutes les matières générées dans le cadre de ses projets de construction et de démolition.

CIBLE DE LA SFDD – « Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Améliorer les critères d'approvisionnement écologique. Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant des effets graves sur l'environnement, veiller à ce que ces critères soient inclus dans les approvisionnements, et soutenir l'approvisionnement écologique, notamment par des conseils, des outils et des formations pour les employés du service public.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.4 Actualiser les Lignes directrices concernant les achats écologiques et former le personnel sur la nouvelle politique administrative et marche à suivre sur les achats écologiques.	Indicateur de performance : Pourcentage des offres à commandes et des marchés pour l'achat de biens, de services et de travaux de construction à fort impact qui incluent des critères d'approvisionnement écologique. Cible : 80 % d'ici 2027. Point de départ : 0 % en 2023. Indicateur de performance : Pourcentage du personnel formé pour appliquer la nouvelle politique administrative et marche à suivre sur les achats écologiques. Cible : 100 % d'ici 2027. Point de départ : 0 % en 2023.	La CCN est une grande acheteuse de biens et de services dans la région de la capitale nationale, allouant plus de 137 M\$ à l'approvisionnement en 2021-2022. Elle a adopté une politique sur les achats écologiques, en 2022, et compte suivre les lignes directrices et les pratiques exemplaires fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral. Les marchés de construction et d'entretien des terrains forment l'essentiel des dépenses de la CCN. L'organisation incorpore des exigences de durabilité à ses contrats d'entretien des terrains depuis des années et, au moment de leur renouvellement, actualise ces exigences en fonction des nouvelles cibles et pratiques exemplaires. La CCN fournit aussi des lignes directrices environnementales aux sociétés entrepreneuses. Dans les années qui viennent, la CCN effectuera un examen de ses dépenses en approvisionnement et des émissions de carbone qui y sont associées, et actualisera ses lignes directrices concernant les achats écologiques, qui datent de 2016, en fonction des nouveaux critères de traitement des émissions et d'appui à l'économie circulaire. Le personnel recevra de la formation sur la mise en œuvre des lignes directrices actualisées. Cible pertinente Cible 12.7 du CMI : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »	Progrès de l'indicateur : En cours Résultat le 31 mars 2024 : Aucun résultat disponible. Le projet d'actualisation des Lignes directrices concernant les achats écologiques est en cours de planification. La CCN a défini les catégories d'approvisionnement qui ont un impact environnemental élevé. Le suivi du pourcentage des offres à commandes et des marchés pour l'achat de biens, de services et de travaux de construction à fort impact n'a pas commencé. Progrès de l'indicateur : En cours Résultat le 31 mars 2024 : Aucun résultat disponible. Le projet d'actualisation des Lignes directrices concernant les achats écologiques est en cours de planification. La formation du personnel sera planifiée dans le cadre de sa mise en œuvre.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.5 Produire ou se procurer de l'électricité propre pour les propriétés de la CCN.	Indicateur de performance : Pourcentage de la consommation électrique des propriétés de la CCN qui vient de l'énergie propre. Cible : 100 % d'ici 2025. Point de départ : 91 % de l'électricité consommée par les propriétés de la CCN en 2022 était déjà propre.	Bien que le vaste portefeuille immobilier de la CCN consomme beaucoup d'électricité, les émissions issues de l'utilisation de cette électricité ont réduit de 90 % depuis 2011, surtout à cause de la décarbonation du réseau électrique de l'Ontario. Afin d'aider le gouvernement fédéral à atteindre sa cible, qui consiste à n'utiliser que de l'électricité propre, la CCN achètera des crédits d'énergie renouvelable. En vertu de son plan d'atténuation des impacts climatiques, elle évaluera aussi le potentiel de ses terrains en ce qui concerne l'énergie renouvelable, pour savoir s'il serait judicieux d'y produire de l'électricité ou encore de contribuer au réseau d'énergie renouvelable. Le plan de carboneutralité du portefeuille immobilier de la CCN indiquera aussi des moyens de réduire la consommation énergétique des bâtiments.	Progrès de l'indicateur : En cours Résultat pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 : 92 % de la consommation électrique vient de l'énergie propre. La CCN a réalisé le calcul des émissions de GES pour l'exercice financier 2022-2023. Quatre-vingt-douze pour cent de la consommation d'électricité des propriétés de la CCN provenait de sources propres. La CCN planifie une étude visant à évaluer le potentiel d'énergie renouvelable sur ses terrains et ses bâtiments. Elle devrait débuter en 2024. La CCN continuera de suivre sa consommation d'électricité et se procurera des crédits d'énergie renouvelable pour l'énergie consommée qui ne provient pas de sources propres, et ce, à compter de 2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral. La gestion et le renouvellement du parc de véhicules seront optimisés pour que le parc de véhicules routiers légers conventionnels comprenne 100 % de véhicules zéro émission d'ici 2030, y compris des véhicules électriques à batterie, des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules à pile à hydrogène.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.6 Dans le cadre du plan d'atténuation des impacts climatiques, dresser un plan d'écologisation des véhicules afin d'optimiser la gestion de la flotte et de la rendre carboneutre.	Indicateur de performance : Pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission de la CCN. Cible : 100 % d'ici 2030. Point de départ : 21 % en date de 2023.	L'organisation s'efforce depuis un certain temps, déjà, d'atteindre la cible de véhicules à zéro émission fixée par le gouvernement et remplace pour ce faire les véhicules qui ont atteint la fin de leur vie utile par des véhicules à zéro émission, lorsque l'option existe. La CCN a notamment installé 17 bornes de recharge, qu'elle a réparties là où elle a des stationnements publics et des bureaux. Son plan d'écologisation des véhicules, qui est en cours de préparation, l'aidera à optimiser la gestion de sa flotte et à atteindre la cible de 2030. Cibles et ambition pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Cible 12.1 du CIC : « Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. » Cible 12.7 du CMI : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »	Progrès de l'indicateur : En cours Résultat le 31 mars 2024 : 23 % des véhicules utilitaires légers sont à zéro émission. La flotte de 60 véhicules utilitaires légers de la CCN était composée de 23 % de véhicules utilitaires légers zéro émission et 15 % de véhicules utilitaires légers hybrides. Un plan d'écologisation de la flotte devrait être fait en 2024, afin de planifier la fin de vie utile et le remplacement des véhicules conventionnels restant.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun

CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Assainir les sites contaminés hautement prioritaires. Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés fédéraux ainsi que le passif financier fédéral attribuable à la contamination, tout en accordant une plus grande attention aux sites hautement prioritaires.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.7 Assainir les sites contaminés hautement prioritaires se trouvant sur les terrains de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre d'hectares contaminés, sur les terrains de la CCN, qui ont été assainis depuis 2018 en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux ou au cours de leur aménagement. Cible : 21,14 ha d'ici le 31 mars 2030. Point de départ : 19,93 ha assainis en date de 2023.	L'objectif du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux consiste à réduire le risque pour la santé humaine et environnementale que posent les terrains contaminés, ainsi que le risque financier pour le gouvernement fédéral. En vertu de ce plan, la CCN gère le risque que pourraient poser l'ensemble de ses terrains contaminés pour les collectivités et l'environnement avoisinants, et elle travaille à la décontamination de ceux pour lesquels ce risque est élevé. L'un d'eux est l'île Victoria, située au cœur de la région, dans la rivière des Outaouais. Cette île revêt une importance particulière pour la Nation algonquine Anishinabeg, avec laquelle la CCN travaille dans le cadre de la décontamination. La CCN veille aussi à ce que les risques associés aux terrains contaminés destinés à la construction soient adéquatement pris en compte dans le cadre du processus d'aménagement. Les terrains qui étaient sous-utilisés peuvent désormais servir au bien collectif, par exemple pour le réseau de l'O-Train de la Ville d'Ottawa.	Progrès de l'indicateur : En cours Résultat le 31 mars 2024 : 20,67 hectares assainis. Cette année, 0,73 hectare supplémentaire a été assaini dans le cadre du projet de décontamination de l'île Victoria, portant le total à 20,67 hectares assainis depuis 2018.

Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

Objectif 13



THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique »

CIBLE DE LA SFDD – « Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>13.1</p> <p>Dans le cadre du plan d'atténuation des impacts climatiques, élaborer et mettre en œuvre un plan de carboneutralité du portefeuille immobilier dans une optique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 provenant des propriétés et de la flotte de véhicules que possède ou gère la CCN depuis 2005.</p> <p>Cible : 40 % sous les niveaux de référence de 2005 d'ici 2025 et 90 % sous les niveaux de référence de 2005 d'ici 2050.</p> <p>Point de départ : 61 % sous les niveaux de référence de 2005 en 2022.</p>	<p>La CCN compile ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2015 et, en 2018, a adopté les cibles du gouvernement fédéral. La CCN a déjà atteint le jalon fédéral de 40 % moins d'émissions par rapport à l'exercice de référence 2005. Son plan d'atténuation des impacts climatiques la guidera vers la réduction de 90 % des émissions de ses propriétés d'ici 2050. Les émissions restantes seront compensées par l'achat de crédits d'énergie renouvelable.</p> <p>Cibles et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p> <p>Cible 13.1 du CIC : « D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. »</p> <p>Cible 13.2 du CMI : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint</p> <p>Résultat pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 : 54 % de réduction des émissions de GES.</p> <p>En 2022-2023, les émissions de GES des portées 1 et 2, provenant des propriétés et de la flotte de véhicules que possède ou gère la CCN, étaient de 2 550 tonnes de CO₂e. Ceci représente une réduction de 54 % par rapport aux niveaux de référence de 2005.</p> <p>Le recul de cet indicateur par rapport au point de départ de 61 % s'explique par une série de recalculs des valeurs de référence et par l'intégration d'actifs qui n'avaient pas été pris en compte auparavant.</p> <p>La réduction des émissions de GES réalisée provient essentiellement de la décarbonation du réseau électrique de l'Ontario, qui a engendré une réduction des émissions de 1 910 tonnes de CO₂e depuis 2005.</p> <p>Les projets de réduction des émissions de GES entrepris par l'organisation ces dernières années, tels que l'installation de thermopompes à air, le remplacement des tubes fluorescents par des diodes électroluminescentes (DEL), le remplacement des réservoirs d'eau chaude au propane par des versions électriques et le retrait des appareils de cuisine au gaz, ont permis de réduire les émissions de GES.</p> <p>Cette année, plusieurs initiatives ont progressé dans le cadre de l'élaboration du plan d'atténuation des impacts climatiques de la CCN. Le premier plan de carboneutralité du portefeuille immobilier de la CCN a été élaboré. Ce plan fournit une feuille de route vers l'atteinte de l'objectif de carboneutralité en 2050. De plus, le premier plan d'écologisation des véhicules est en cours d'élaboration et devrait être terminé en 2024. Ce plan inclura un budget ainsi qu'une stratégie d'acquisition de véhicules et d'installation d'infrastructures de rechargement.</p>
<p>13.2</p> <p>Maintenir les services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN.</p>	<p>Indicateur de performance : Valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN.</p> <p>Cible : Maintien de la valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN.</p> <p>Point de départ : Valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN déterminée dans l'étude Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN, publiée en 2016, soit environ 332 M\$ par année.</p>	<p>Selon l'étude Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN, publiée en 2016, les aires naturelles représentent 90 % des terrains de la CCN. Ces terrains se composent à 72 % de forêts, à 10 % de terres agricoles, à 5 % de zones humides et à 5 % de plans d'eau douce. En plus d'améliorer la qualité de vie dans la région de la capitale nationale et d'offrir des biens tels que des produits agricoles, ils fournissent de précieux services écosystémiques qui maintiennent la biodiversité, sont bons pour la santé humaine et contribuent à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leur impact. Ces services écosystémiques comprennent le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation du climat, le stockage du carbone, l'habitat faunique et le contrôle de l'érosion. Compte tenu de l'importance de son réseau d'espaces verts, la CCN compte maintenir les services écosystémiques que procurent ses terrains en faisant de son capital naturel une part intégrante de sa planification, de ses processus décisionnels et de ses activités.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 15.9 du CMI : « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : Aucun résultat disponible.</p> <p>La CCN n'a pas encore actualisé son évaluation de la valeur économique des services écosystémiques de sa trame verte. Elle poursuivra ses efforts afin de mettre à jour l'étude sur son capital naturel et la valeur économique de sa trame verte afin d'atteindre la cible d'ici 2027. La CCN élaborera un plan de mise en œuvre pour cette mesure qui appuiera l'intégration du capital naturel dans ses processus de prise de décisions et dans sa planification de l'aménagement du territoire.</p>

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>13.3</p> <p>Réduire le nombre de collisions d'oiseaux contre les bâtiments de la CCN en modifiant ceux qui posent le risque le plus élevé.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de bâtiments que possède et gère la CCN, et qui posent un risque mortel pour les oiseaux.</p> <p>Cible : 0 d'ici 2030.</p> <p>Point de départ : Point de référence à déterminer en 2023.</p>	<p>Au Canada, les collisions d'oiseaux contre les fenêtres tuent de 16 à 42 millions d'oiseaux par année et sont l'une de leurs principales causes de mortalité. La CCN possède plus de 1 000 bâtiments, dont 450 peuvent poser une menace pour les oiseaux. Pour protéger ces animaux, il est donc important qu'elle tienne compte de cette menace dans sa planification et ses activités. En 2021, la CCN a publié les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux, afin que tout nouveau bâtiment ou projet de rénovation soit sécuritaire pour les oiseaux. Il lui reste à évaluer les risques que posent ses bâtiments existants (faibles, modérés, élevés ou mortels) et à prévenir ces risques, afin qu'ils ne soient ni élevés ni mortels. La CCN a commencé à le faire en 2020 et a déjà modifié certains bâtiments où le risque était mortel. Les résultats serviront à établir un ordre de priorité pour le traitement des fenêtres là où la sécurité des oiseaux est menacée.</p>	<p>Progress de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 6 bâtiments, que possède et gère la CCN, posent un risque mortel pour les oiseaux.</p> <p>La CCN poursuit la catégorisation de ses bâtiments qui posent une menace pour les oiseaux, mais devra travailler avec des spécialistes sur les collisions d'oiseaux pour valider le point de référence pour cette cible. Entre-temps, la CCN continue d'appliquer les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux à ses projets de construction, de rénovation majeure et dans le cadre du processus d'approbation fédérale. Par exemple, les nouveaux bâtiments du camping du lac Philippe, prévus pour 2025, seront équipés de marqueurs conçus pour limiter les collisions d'oiseaux avec les fenêtres.</p>
<p>13.4</p> <p>Mettre en œuvre la Stratégie sur les forêts de la CCN.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre d'arbres plantés sur les terrains de la CCN depuis 2021.</p> <p>Cible : Plantation de 100 000 arbres d'ici 2026.</p> <p>Point de départ : 5 000 arbres plantés depuis 2021.</p>	<p>L'entretien des terres boisées constitue une large part des activités de la CCN. Aux fins de cet entretien, la CCN a élaboré la Stratégie sur les forêts, en 2021, qui articule ses objectifs de gestion des forêts et de traitement des arbres pour les 30 prochaines années. Cette stratégie rationalise les mesures de gestion des forêts de la CCN et comporte un plan d'action quinquennal visant à accroître ses capacités en matière de gestion efficace des forêts.</p> <p>Ambition et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable. »</p> <p>Indicateur 15.5.1 du CIC : « Surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre. »</p>	<p>Progress de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 15 868 arbres plantés depuis 2021.</p> <p>En 2023-2024, 10 868 arbres supplémentaires ont été plantés sur les terrains de la CCN, notamment le long de la promenade de l'Aviation (240), au parc Brébeuf (130), au parc du Lac-Leamy (250), près de Nordic Circle (45), au croissant de la promenade Island Park (33) et dans la vallée du ruisseau Meech (10 170). De ce nombre, 665 arbres ont été plantés en partenariat avec Forêt Capitale, tandis que le projet du ruisseau Meech résulte d'un partenariat avec Dendroica Environnement et Faune.</p> <p>De plus, pour soutenir les efforts de reboisement entrepris par la CCN dans la région de la capitale nationale, une entente conclue avec Ressources naturelles Canada comprend le financement de 50 % des nouveaux efforts de plantation d'arbres entrepris d'ici 2031, dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres. L'entente prévoit une aide financière annuelle de 1,2 à 2,3 M de dollars, en fonction de la contribution de la CCN dans la plantation d'arbres.</p>
	<p>Indicateur de performance : Pourcentage du couvert forestier sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : Maintien du couvert forestier à 74 %.</p> <p>Point de départ : 74 %, d'après une évaluation du couvert forestier réalisée en 2019, en collaboration avec les villes de Gatineau et Ottawa.</p>		<p>Progress de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : Résultat disponible en 2025.</p> <p>Une nouvelle étude sur le couvert forestier des terrains de la CCN est en voie d'être terminée. Les résultats seront disponibles en 2025.</p>
<p>13.5</p> <p>Passer à des méthodes à faibles émissions de carbone pour l'entretien des terrains.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission qu'utilisent les sociétés entrepreneurs sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : 80 % d'ici 2030.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>L'entretien des actifs bâtis et naturels compte pour une large part des activités de la CCN. Il a donc une grande incidence sur les émissions de la portée 3 (indirectes). La CCN gère sept gros contrats d'entretien et s'occupe elle-même des terrains des résidences officielles du Canada. Elle a commencé à travailler avec des sociétés entrepreneurs pour compiler ses émissions de GES de la portée 3. En 2022, pour faire preuve d'initiative et commencer la transition vers des méthodes à faibles émissions de carbone pour l'entretien de ses terrains, la CCN a éliminé l'utilisation de certains petits outils à essence aux résidences officielles. Ses gros contrats stipulent d'ailleurs que leur utilisation est interdite. La CCN travaille maintenant avec ses sociétés entrepreneurs pour cibler les difficultés relatives aux émissions et pour trouver des solutions, lesquelles comprennent le passage à des véhicules à zéro émission.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>	<p>Progress de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 15 % des véhicules utilitaires légers des sociétés entrepreneurs sont à zéro émission.</p> <p>La CCN collabore avec les sociétés entrepreneurs qui travaillent sur ses terrains pour augmenter le pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission dans leur flotte. De plus, la CCN s'engage à intégrer des critères relatifs à cet indicateur dans les contrats conclus avec les sociétés entrepreneurs qui travaillent sur ses terrains.</p>

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>13.6</p> <p>Compiler la consommation d'eau des installations de la CCN pour savoir quels bâtiments mettre à niveau en premier en vue de réduire leur consommation.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage e bâtiments où la consommation d'eau est mesurée.</p> <p>Cible : Mesure de la consommation d'eau dans 50 % des bâtiments d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>La réduction de la consommation d'eau est une pratique exemplaire importante pour les bâtiments durables et une mesure essentielle à la conservation de cette ressource mondiale précieuse. Même si la CCN installe maintenant de l'équipement à faible débit lorsqu'elle rénove ou met à niveau ses bâtiments, et utilise l'eau des lacs et des cours d'eau pour irriguer ses terrains, lorsque c'est faisable, elle ne compile pas sa consommation d'eau dans le but d'écologiser ses activités. À l'avenir, la CCN commencera à compiler cette information et trouvera des moyens de réduire encore davantage la consommation d'eau de ses bâtiments.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 6.4 du CMI : « D'ici 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : Résultat disponible en 2025.</p> <p>Plusieurs données ont été compilées lors de l'inventaire des compteurs d'eau, et les portefeuilles de la CCN poursuivront leurs efforts afin de préciser la consommation d'eau des bâtiments, aux endroits où elle est mesurée. Par la suite, des efforts seront déployés pour installer des compteurs dans les bâtiments où il n'y en a pas encore, dans le but d'atteindre l'objectif de 50 % d'ici 2027.</p>
<p>13.7</p> <p>Faciliter l'adoption d'un modèle de travail hybride et de moyens de transport à faibles émissions de carbone pour le navettage.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage du personnel qui utilise un mode de déplacement durable pour le navettage.</p> <p>Cible : Maintien à 66 % du pourcentage de personnel qui utilise un mode de déplacement durable pour le navettage (dont le télétravail).</p> <p>Point de départ : 66 % du personnel de la CCN utilise un mode de déplacement durable tel que le vélo, la marche ou le transport en commun (selon un sondage mené en 2010).</p>	<p>Avant le mois de mars 2020, le personnel de la CCN utilisait des modes de déplacement durables dans une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale. De nombreux facteurs ont probablement influencé ce comportement, y compris le manque de stationnement au centre-ville et la possibilité de ranger sa bicyclette dans un endroit sûr et d'utiliser un vestiaire au travail. En outre, compte tenu de la nature du travail, à la CCN, il est probable qu'une grande partie du personnel soit portée vers des activités extérieures telles que la marche et le vélo. Cela dit, la pandémie a changé la façon dont les gens travaillent et se déplacent pour le travail, et le bureau principal de la CCN sera bientôt à un endroit qui facilitera l'adoption d'un modèle de travail hybride. Afin d'atteindre une mobilité carboneutre d'ici 2050, il est important que la CCN fasse ce qu'il faut pour que ses effectifs continuent en grand nombre d'adopter des habitudes de navettage durables.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : Résultat disponible en 2026.</p> <p>Aucun sondage n'a été mené au cours de l'exercice financier 2023-2024, puisque le bureau principal de la CCN est en rénovation et qu'un modèle de travail hybride sera adopté une fois que le personnel aura intégré ce nouveau milieu de travail, prévu pour le début 2025.</p> <p>La CCN mènera des sondages auprès du personnel en 2025 pour suivre le pourcentage des membres qui utilisent un mode de déplacement durable pour le navettage.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres. Tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les constructions à des fins de location et les immeubles issus de partenariats public-privé) seront neutres en carbone, à moins qu'une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie indique que la construction est prête à devenir carboneutre.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>13.8</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices ayant pour objectif que tous les nouveaux bâtiments soient carboneutres ou prêts à l'être, d'après une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de bâtiments neufs qui sont carboneutres ou prêts à l'être, d'après une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre.</p> <p>Cible : 100 % annuellement.</p> <p>Point de départ : 100 % en date de 2023.</p>	<p>Compte tenu de la cible fédérale de carboneutralité des activités pour 2050, il est important que les bâtiments que construit la CCN n'augmentent pas les émissions de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral dans son ensemble. La CCN a donc déjà commencé à incorporer des normes de carboneutralité à son processus de conception des bâtiments. En 2022, elle a construit le premier bâtiment carboneutre certifié du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale. Elle construit aussi un pavillon carboneutre dans le cadre du réaménagement de la plage Westboro. À l'avenir, tout nouveau bâtiment construit sur un terrain de la CCN devra être carboneutre ou prêt à l'être.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : Aucun nouveau bâtiment construit en 2023-2024.</p> <p>L'élaboration de lignes directrices de conception de bâtiments carboneutres ou prêts à l'être commencera en 2024. Pour l'instant, tous les nouveaux bâtiments proposés suivent la Norme du bâtiment à carbone zéro du Conseil du bâtiment durable du Canada. La CCN travaille présentement à établir un barème d'applicabilité au sein de ses processus internes pour les projets en lien avec la transition énergétique.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Effectuer une analyse du cout du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures. Tous les travaux importants de modernisation d'immeubles, y compris les contrats importants de rendement énergétique, doivent faire l'objet d'une analyse du cout sur le cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre afin de calculer les économies de gaz à effet de serre optimales. L'approche du cout sur le cycle de vie reposera sur une période de 40 ans et un cout implicite du carbone de 300 \$ la tonne.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.9 Réaliser une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception de toute rénovation d'importance d'un bâtiment.	Indicateur de performance : Pourcentage de rénovations d'importance d'un bâtiment qui comprennent une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception. Cible : 100 % annuellement. Point de départ : 100 % en 2023.	Afin de réduire considérablement les émissions de son vaste portefeuille immobilier, la CCN accordera la priorité à la réduction du carbone pour tous ses projets de rénovation et rénovera ses bâtiments en suivant le plan de carboneutralité de son portefeuille immobilier, qui est en cours de préparation. Une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre sera faite pour tous les grands projets de rénovation, dans le but de déterminer la réduction optimale des émissions pour chacun. Cible pertinente Cible 9.4 du CMI : « D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. »	Progrès de l'indicateur : En cours Résultat le 31 mars 2024 : Résultat disponible en 2025. La CCN rénove actuellement son futur bureau principal, au 80, rue Elgin, à Ottawa, et a réalisé une telle analyse pour ce projet. La CCN travaille actuellement à établir un barème d'applicabilité au sein de ses processus internes pour les projets en lien avec la transition énergétique. Elle sera ensuite en meilleure position pour orienter la planification de ses projets de rénovation d'importance. La CCN travaille aussi sur l'optimisation du processus de gestion de projet pour intégrer les analyses du cout sur le cycle de vie des GES à l'étape de la conception de toute rénovation d'importance d'un bâtiment.

CIBLE DE LA SFDD – « Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral. Les ministères et les organismes sont tenus d'évaluer à intervalles réguliers les risques posés par les effets des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral et de veiller à ce que des mesures soient prises pour atténuer ces risques.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.10 Mettre en œuvre le Plan d'adaptation au climat de la CCN, y compris l'atténuation des risques les plus élevés et la réalisation d'évaluations des risques climatiques pour les projets d'envergure.	Indicateur de performance : Pourcentage des mesures à court terme énoncées dans le Plan d'adaptation au climat qui ont progressé. Cible : 100 % d'ici 2027. Point de départ : 0 % en date de 2023. Indicateur de performance : Pourcentage de projets admissibles pour lesquels une évaluation des risques climatiques a été réalisée avant l'étape de la conception. Cible : 100 % des projets admissibles d'ici 2025. Point de départ : 100 % en 2023.	En 2019, la CCN a entrepris un projet d'adaptation au climat afin d'étudier l'impact qu'ont sur elle les changements climatiques et de prendre les mesures qui s'imposent pour limiter cet impact. À l'étape 1 du projet, elle s'est procuré des projections climatiques régionales précises et les a analysées pour savoir quel sera le climat de la région dans les années à venir. À l'étape 2, elle a évalué les risques et la vulnérabilité associés aux changements climatiques , et elle a classé selon leur échéance à court ou à long terme les risques auxquels ses actifs, ses activités et ses programmes sont exposés. À l'étape 3, la CCN a élaboré un plan d'adaptation au climat, assorti de mesures visant à gérer les plus grands risques climatiques et à déterminer les risques qu'elle a en commun avec les villes de Gatineau et d'Ottawa. Cible et ambition pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. » Cible 13.1 du CMI : « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. »	Progrès de l'indicateur : En cours Résultat le 31 mars 2024 : 4 % des mesures à court terme énoncées dans le Plan d'adaptation au climat ont progressé. Le Plan d'adaptation au climat a été adopté au printemps 2024. L'une des 24 mesures à court terme du plan a été réalisée, soit l'ajout d'une couche de couverture des sols aux outils de géomatique utilisés par la CCN. Progrès de l'indicateur : En cours Résultat le 31 mars 2024 : Résultat disponible en 2025. La CCN rénove actuellement son futur bureau principal, au 80, rue Elgin, à Ottawa, et a réalisé une évaluation des risques climatiques pour ce projet. Le Plan d'adaptation au climat a été adopté au printemps 2024. La CCN travaille actuellement à établir un barème d'applicabilité au sein de ses processus internes pour que ses projets admissibles intègrent des mesures de résilience climatique. Des outils sont en cours d'élaboration afin que les projets admissibles prévoient dorénavant une évaluation des risques climatiques dès l'étape de conception.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>13.11</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan pour communiquer les risques d'ordre financier auxquels est exposée la CCN en raison des changements climatiques.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de recommandations terminées en fonction des attentes du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques.</p> <p>Cible : 8 recommandations d'ici 2025 (75 % des 11 recommandations qu'attend le groupe de travail).</p> <p>Point de départ : 3 en date de 2023 (l'obtention de projections climatiques pour la région de la capitale nationale, l'achèvement d'une évaluation de la vulnérabilité et des risques associés aux changements climatiques, et l'inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre de la CCN).</p>	<p>En vertu de la <i>Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>, la CCN a l'obligation de déclarer les risques d'ordre financier liés aux changements climatiques auxquels elle est exposée et de prendre des mesures pour réduire ces risques. Grâce à ses plans d'adaptation au climat et d'atténuation des impacts climatiques, la CCN est prête à mettre en œuvre certaines des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et indique dans ses rapports annuels sur la SDD certaines des mesures qu'elle prend pour atténuer les impacts climatiques.</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : 3 recommandations terminées en fonction des attentes du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques.</p> <p>Cette année, la CCN a entrepris une analyse des écarts afin de déterminer son niveau de conformité aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques. Cette analyse révèle que, pour chacune des 12 recommandations, la CCN a encore des efforts à déployer pour être pleinement conforme. Cependant, l'évaluation indique également que la CCN a mis en place des initiatives pour au moins 10 des 12 recommandations. La CCN respecte presque entièrement les 3 recommandations relatives aux mesures et cibles, a mis en place plusieurs initiatives significatives pour répondre aux 3 recommandations liées à la stratégie et a mis en œuvre quelques initiatives fondamentales pour la gouvernance et la gestion des risques. La rédaction en cours d'un plan de mise en œuvre aidera la CCN à hiérarchiser les actions à entreprendre pour respecter entièrement les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques.</p>

Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne



THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Conservation des terres et de l'eau douce »

CIBLE DE LA SFDD – « Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Conserver les espaces naturels. Accélérer la mise en place de nouvelles aires protégées et de conservation, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des accords sur la nature avec les provinces et les territoires, et en assurant la protection des aires d'eau douce; améliorer l'accès des Canadiens à la nature; et créer des emplois en conservation et en gestion de la nature.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>15.1</p> <p>Protéger les corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau ou en faire l'acquisition.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature dans les corridors désignés.</p> <p>Cible : Augmentation continue du nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature, et exécution d'au moins 2 projets de conservation annuellement.</p> <p>Point de départ : 2 projets avaient été réalisés en 2023.</p>	<p>Les corridors écologiques sont importants pour l'amélioration de la connectivité entre les aires de protection et de conservation, et d'autres aires de nature sauvage. La CCN a donc répertorié et protégé certains des corridors adjacents à sa plus vaste aire protégée, le parc de la Gatineau, dont la superficie est supérieure à 360 km².</p> <p>Une étude de 2012 a permis de répertorier 12 corridors écologiques qui relient le parc à trois grands milieux naturels : les grandes forêts (au nord-ouest), la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau. Ces corridors appartiennent à d'autres administrations et à des propriétaires du secteur privé, et leur superficie totalise plus de 29 000 ha. Dans le Plan directeur du parc de la Gatineau, actualisé en 2021, la CCN s'est engagée à travailler avec les organismes de conservation, diverses parties prenantes et des propriétaires du secteur privé pour protéger ces endroits dans le cadre d'un projet de protection des corridors écologiques.</p> <p>Cible, ambition et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et l'habitat. »</p> <p>Cible 15.3 du CIC : « Conserver 25 % des aires terrestres (terres et eaux douces) d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030. »</p> <p>Indicateur 15.1.2 du CMI : « Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème). »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint</p> <p>Résultat le 31 mars 2024 : Le nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature dans les corridors désignés du parc de la Gatineau est de quatre. Deux projets de conservation ont été réalisés en 2023-2024.</p> <p>En 2023-2024, la CCN a protégé les endroits suivants en tant que partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La propriété Devcore, localisée dans le corridor écologique du ruisseau Breckenridge et protégée par Conservation de la Nature Canada. • La forêt Larrimac, localisée dans le corridor écologique Larrimac et protégée par Action Chelsea pour le respect de l'environnement.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun

CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard. Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les administrations locales, les organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux afin de mieux faire connaître les espèces exotiques envahissantes, de mieux comprendre leurs couts et l'incidence de leur présence, et de les prévenir, les détecter, y réagir, les contrôler et les gérer.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
15.2 Examiner l'impact des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes et les habitats naturels de grande valeur de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place chaque année pour évaluer l'impact des espèces envahissantes et y remédier. Cible : 3 annuellement. Point de départ : 3 ont été réalisés en 2023.	La CCN estime qu'à l'heure actuelle, ses terrains abritent environ 200 espèces en péril. Il est important de protéger ces espèces contre les divers facteurs qui les menacent, y compris la propagation des espèces exotiques envahissantes. Pour obtenir des résultats optimaux, la CCN doit concentrer sa gestion sur les endroits où les espèces en péril sont les plus menacées par les espèces envahissantes. Ambition pertinente Ambition 15.8 du CMI : « D'ici 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. »	Progrès de l'indicateur : Atteint Résultat le 31 mars 2024 : 7 projets mis en place cette année pour évaluer l'impact des espèces envahissantes et y remédier. <ul style="list-style-type: none">• Contrôle du myriophylle à épis au lac Philippe (6000 m²)• Contrôle du nerprun au parc Jacques-Cartier nord (5700 m²)• Contrôle du célastre asiatique au domaine Mackenzie-King (1200 m²)• Contrôle de la petite pervenche arrachée au parc de la Gatineau (200 m²)• Contrôle de l'achigan à grande bouche au lac Kingsmere• Contrôle du cynanque noir au marécage Rocailleux (2500 m²)• Contrôle de la renouée japonaise au parc Hampton (200 m²)



Patinoire du canal Rideau

Annexe 2 –

Glossaire

adaptation au changement climatique – Ajustement des décisions, des activités et de la pensée en fonction des changements climatiques observés ou prévus, afin de réduire les dommages ou de tirer parti de nouvelles possibilités. [climate change adaptation]

analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre – Méthode d'évaluation du cout total de la possession d'une installation qui tient compte du cout des émissions de carbone. [greenhouse gas life-cycle cost analysis]

analyse entre les sexes plus (ACS Plus) – Pratique exemplaire adoptée par le gouvernement du Canada pour déterminer comment une politique, un programme ou un projet touche différemment divers groupes de personnes. [gender-based analysis plus (GBA Plus)]

approvisionnement écologique – Approche d'achat selon laquelle les effets sur l'environnement des biens et services, en plus du prix et de la qualité, jouent un rôle important dans la décision d'achat. [green procurement]

assainir (décontaminer) – Retirer les contaminants du sol, des eaux souterraines, des sédiments ou des eaux de surface pour en éliminer tout danger pour les êtres humains, la faune et la flore. [remediate]

bâtiment carboneutre – Bâtiment situé, conçu, bâti et entretenu de manière à réduire au maximum les aléas du climat, à consommer très peu d'énergie et à être entièrement alimenté à partir de sources d'énergie renouvelable, sur place ou non. [net-zero-carbon building]

bâtiment prêt à être carboneutre – Bâtiment conçu de manière à pouvoir fonctionner sans émettre de carbone éventuellement. [net-zero-carbon-ready building]

biodiversité – Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et d'autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu donné, n'importe où sur la planète. [biodiversity]

capital naturel – Inventaire de ressources naturelles, de terres et d'écosystèmes qui fournissent un éventail de ressources et de flux de services écosystémiques nécessaires à la vie. [natural capital]

carboneutre – Qui ne produit aucune émission nette de carbone; d'abord en réduisant les émissions de carbone, puis en compensant les émissions inévitables au moyen de projets qui retirent le carbone de l'atmosphère. [carbon neutral]

corridor écologique – Passages terrestres ou aquatiques entre un parc et les milieux naturels environnants qui servent aux déplacements de la faune et à la dispersion de la flore. [ecological corridor]

décarboner – Réduire la quantité de gaz à effet de serre produits par un bien ou résultant d'un processus. [decarbonize]

développement durable – Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire à leurs besoins. [sustainable development]

eaux pluviales – Eau de pluie ou de la fonte des neiges, ou toute autre forme de précipitation qui touche le sol ou toute autre surface. [stormwater]

économie circulaire – Système de production, d'échange et de consommation selon lequel on tire le plus de valeur possible des ressources grâce au recyclage, à la réparation, à la réutilisation ou à la remise en état de produits et de matériaux, ou à l'attribution d'un nouvel usage, éliminant ainsi les déchets et les émissions de gaz à effet de serre à l'étape de la conception. [circular economy]

efficacité énergétique – État de fonctionnement d'un système qui utilise moins d'énergie pour effectuer une tâche donnée, éliminant ainsi le gaspillage d'énergie. [energy efficiency]

émissions de la portée 1 – Émissions directes de combustibles fossiles provenant de sources appartenant à une organisation ou contrôlées par elle. [scope 1 emissions]

émissions de la portée 2 – Émissions indirectes liées aux achats énergétiques. [scope 2 emissions]

émissions de la portée 3 – Émissions indirectes autres que les émissions des portées 1 et 2, provenant de sources extérieures à une organisation. [scope 3 emissions]

énergie propre – Désigne les sources d'énergie renouvelable, les technologies nucléaires, les technologies de captage et de stockage du carbone, ainsi que la réduction de la demande grâce à l'efficacité énergétique. [clean energy]

énergie renouvelable – Énergie provenant de sources inépuisables, comme le soleil (énergie solaire), le vent (énergie éolienne) ou les vagues (énergie marémotrice), ou qui peut être reconstituée naturellement avant d'être épuisée, comme la biomasse et le débit des cours d'eau (énergie hydroélectrique). [renewable energy]

équité sociale – Concept d'une société qui accorde aux personnes, collectivement ou individuellement, un traitement juste et une part équitable des avantages de la société. Dans ce contexte, ce principe est fondé sur les concepts de droits de la personne et d'équité. En vertu de la justice sociale, toute personne ou tout groupe bénéficie de droits importants tels que la protection de la santé et des normes minimales de revenu. [social equity]

espèce en péril – Espèce végétale ou animale ayant un statut spécial au niveau fédéral ou provincial parce qu'elle est vulnérable à l'extinction. Une espèce peut être inscrite sur la liste des espèces préoccupantes, menacées, en voie de disparition, disparues du pays ou disparues. [species at risk]

gaz à effet de serre – Gaz tels que l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et surtout le dioxyde de carbone (CO₂e) qui s'accumulent dans l'atmosphère et agissent pour retenir la chaleur atmosphérique, contribuant ainsi au changement climatique. [greenhouse gas]

gestion des eaux pluviales – Processus qui traite de la composante des eaux de ruissellement de surface en zones urbaines qui sont ou seraient recueillies au moyen d'un égout pluvial municipal séparé. [stormwater management]

intendance – Gestion des ressources de telle sorte qu'elles puissent être transmises avec intégrité aux générations futures. [stewardship]

pollinisateur – Animal, comme un oiseau ou un insecte, qui transporte le pollen d'une plante à l'autre. [pollinator]

réseau énergétique de quartier – Système composé d'installations centrales qui chauffent les bâtiments avec de l'eau chaude ou de la vapeur et refroidissent les bâtiments avec de l'eau glacée. L'eau circule dans des tuyaux souterrains reliés en boucle. Ce procédé consomme moins d'énergie et est plus efficace que l'utilisation d'équipement dans chaque bâtiment. [district energy system]

résilience – Capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations, notamment climatiques, tout en conservant la même structure de base et les mêmes modes de fonctionnement; et sa capacité de se réparer ou de s'adapter au stress et au changement. [resilience]

science citoyenne – Activité de collecte et d'analyse de données sur la nature ouverte au grand public, généralement en collaboration avec des scientifiques. [citizen science]

service écosystémique – Service tiré des fonctions écologiques telles que le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation climatique, le stockage du carbone, la pollinisation et l'empêchement de l'érosion, y compris la production d'aliments, de carburants et de médicaments. [ecosystem services]

site contaminé – Terrain contenant des substances chimiques (p. ex. métaux lourds ou produits pétroliers) qui peuvent poser un danger pour la santé des humains et l'environnement ou dont le niveau est supérieur aux normes établies par les politiques et la réglementation. [contaminated site]

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, (Ontario) K1P 1C7, CANADA
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530
Télécopieur : 613-239-5063 • Courriel : info@ncc-ccn.ca
www.ccn-ncc.gc.ca

*Stratégie de développement durable
Rapport annuel 2023-2024*

*Numéro de catalogue : W91-5F-PDF
ISBN : 978-0-660-26544-5*